

## POUR L'ÉCOLE FRANÇAISE

Souvent, à la veille des rentrées scolaires, des amis nous demandent: « Quelles raisons faire valoir auprès de parents canadiens-français qui se proposent d'envoyer leurs enfants à des écoles anglaises (couvent, collège, ou université) sous prétexte de les mieux outiller pour la vie? »

De ces raisons qui n'ont rien de neuf, sans avoir perdu de leur force, voici quelques-unes: 1o Que veulent-ils ces parents? Des enfants intelligents, ou d'abord et avant tout bilingues? Sur ce point, le sentiment de la pédagogie n'a jamais varié: on ne devient intelligent, on ne développe normalement son esprit qu'en le formant selon les disciplines de sa race, selon la loi de sa forme intime. Et l'on ne devient bilingue, avec prédominance de la langue et de la culture étrangères, qu'au grand dam de son esprit. 2o Dans notre province où les programmes de toutes les écoles font à la langue et à la culture secondes, une part tout à fait suffisante, existe-t-il des Canadiens-français qui puissent attribuer leur échec total ou partiel dans la vie, à l'ignorance de l'anglais plutôt qu'à un manque d'esprit ou de caractère? 3o A ces parents, (pourvu qu'ils ne soient ni trop préjugés ni trop obtus), il faut poser résolument la question de la survivance nationale et de ses conditions. S'ils ont raison de faire ce qu'ils font, la conclusion est inévitable: notre enseignement français est une faillite. Mais alors où cela nous mène-t-il?

## LE BILINGUISME A L'EGLISE AU CANADA

### LE DROIT — LE FAIT

Par bilinguisme à l'église, nous entendons l'usage du français parallèle à celui de l'anglais dans la prédication, l'enseignement religieux donné aux ouailles par le pasteur, et, de façon générale, dans toutes les fonctions paroissiales où il convient que soit employée la langue des fidèles.

Traiter ce sujet peut paraître à quelques-uns démangeaison d'agiter d'amères querelles. L'objet de cet article est tout autre. Nous voudrions projeter un peu de lumière sur la question, puis constater des situations où trouvent à s'intéresser le zèle et la justice. Pourvue des nuances et des contours voulus, la vérité pacifie les vaines excitations tout comme elle fonde les réclamations sages exigées par la dignité ou réclamées par le bien.

#### I

Un clergé national, au sens d'un clergé de même race et de même langue que les ouailles, n'est ni un droit strict ni une exigence absolue de l'organisation catholique. On ne peut nier toutefois qu'il ne soit la condition normale de l'Eglise dans un pays civilisé. La réflexion, l'histoire et la discipline canonique en font foi.

Il n'est pas, en effet, absolument *essentiel* à l'établissement ou à la conservation de la foi chez un peuple que son clergé soit indigène. La foi est d'ordre surnaturel ;

elle s'enracine dans les âmes, puise sa vie en Dieu. Pourvu que celui qui l'alimente soit l'instrument de Dieu, elle peut naître et s'épanouir, quels que soient le tempérament personnel, la dignité particulière, la nationalité ou la langue du ministre divin. L'histoire de l'apostolat de tous les temps l'établit. Nulle part le droit canonique ne pose, en principe général, la co-nationalité comme l'une des conditions requises chez le pasteur ou le bénéficiaire. Il est tels cas où un clergé exotique est tolérable, sinon préférable.

Mais l'Église, société divine, est néanmoins composée d'hommes et faite pour les hommes. Elle vit au milieu d'eux et ne se défend pas de condescendre, de s'adapter aux conditions et aux fragilités humaines. Voilà bien pourquoi l'idée d'un clergé national, sans lui paraître une condition *sine qua non* de l'organisation ecclésiastique en un pays, ne lui semble point, d'autre part, une prétention exorbitante en soi. Au contraire, elle conçoit ainsi le *bene esse* de la société catholique dans un pays, qu'à moins de raisons déterminantes, elles ne cherche point à contrarier cette prétention, mais tend bien plutôt à la favoriser. Sans en faire une règle explicite des saints canons, dont l'application, reconnaissons-le, prêterait à maintes difficultés, sa prudence, sa clairvoyance et son humanité favorisent, partout où il est possible, et pour les raisons que nous allons dire, la création et la succession d'un clergé national.

Ce qu'il faut suprêmement pour le Dieu des âmes, c'est un clergé animé avant tout de motifs surnaturels, qui atteigne son troupeau, qui vive en contact intime avec lui, qui soit vraiment *ex hominibus assumptus*. Or, en règle générale, un clergé de même tempérament national réalisera mieux ces dernières conditions. Aussi

bien, Léon XIII affirmait-il qu'il n'est rien de plus important pour conserver la foi ou la ramener parmi les peuples, que de recruter un nombreux clergé national.<sup>1</sup> Pie X et Benoît XV ont repris la même affirmation, et l'on sait par quelles institutions les Souverains Pontifes ont fait passer leur doctrine à la pratique.

Co-national, ou non, le clergé doit parler la langue comprise par ses auditeurs, nous voulons dire, les fidèles qu'il lui faut desservir. Cela se peut, à la rigueur, en tout cas, cela se doit, de la part d'un clergé même étranger.

Le mandat du Sauveur à son Eglise: *Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos... et docentes eos servare omnia...* est double. Ceux qui en sont les chefs et les organes ont à la fois le devoir de *baptiser* et de *prêcher*. Faire oeuvre de sanctification intrinsèque par le moyen des sacrements qui opèrent de leur nature; mais aussi faire oeuvre de prédication, d'enseignement. Ainsi le faut-il pour que les esprits reçoivent la doctrine, entendent les préceptes et que leur conduite soit chrétienne d'une façon humaine et raisonnable: *rationabile sit obsequium vestrum*; pour que les fidèles s'approchent des sacrements avec les dispositions les plus favorables au déversement de la grâce, pour qu'ils aient l'appétit, osera-t-on dire, qui fera absorber et s'assimiler l'élément de vie divine que portent ces mêmes sacrements.

Or, qui a jamais conçu que l'on puisse prêcher, sinon dans la langue de ceux qui écoutent? Saint Paul a donné là-dessus, pour les siècles, l'argument élémentaire et victorieux: *Fides ex auditu. Quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine praedican-*

<sup>1</sup> *Christi nomen*, 24 déc. 1894; *Urbanitas*, 20 nov. 1907.

te? (Rom. X.) La foi vient par l'enseignement. Comment apprendre la foi à moins qu'on ne nous prêche? Comment être évangélisé, s'il n'est personne qui nous prêche de façon à se faire comprendre?

L'Esprit-Saint lui-même a confirmé par le miracle l'évidence de cette nécessité. De quelque façon qu'on l'explique, le privilège des Apôtres au jour de la Pentecôte fut de se faire entendre des populations hétérogènes qui les entouraient, dans la langue intelligible à chacune d'elles... (*Actes des Apôtres*, II.)

Miracle au surplus que s'est reproduit littéralement dans la vie des plus célèbres évangélistes, de saint François-Xavier, par exemple, et qui se reproduit moralement dans le zèle que, de tout temps, les missionnaires catholiques ont mis à aller prêcher aux nations dans la langue qu'elles entendent.

A cette fin, le droit canonique exige-t-il que les élèves des Séminaires, formés aux oeuvres ecclésiastiques et aux humanités classiques, le soient aussi dans la langue en usage dans leur pays. (Can. 1364.)

Ces considérations d'ordre général ont été sanctionnées et expliquées à notre pays d'une façon toute particulière par le Saint-Siège. Deux fois, au cours des graves conjonctures de la question scolaire ontarienne et des incidents qui s'y sont rattachés, Benoît XV a cru devoir en rappeler le principe. Après en avoir appelé, comme il convenait, à des maximes de charité, de modération et de prudence, il n'a pas laissé d'affirmer, avec discrétion mais avec force, les règles de la sagesse et du droit. « Assurément le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et l'autre langue gagneront beaucoup, si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiôme... Quant aux prêtres qui vaquent au

saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues; et mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles.» (*Commisso divinitus.*)

Suivant les besoins des fidèles, voilà la règle. Tout sentiment humain mis de côté, ces besoins apparaîtront souvent plus profonds qu'un examen superficiel pourrait chercher à en persuader. Les besoins des fidèles, cela s'entend d'abord à l'égard de ceux qui ne comprennent point du tout la langue du prédicateur. Cela s'entend, en outre, de ceux qu'une légitime susceptibilité éloignerait d'une chaire où ils verraient s'afficher le mépris de leur dignité et de leur condition sociale. Cela s'entend enfin de ceux-mêmes qui peuvent suffisamment entendre une langue étrangère, mais qui ont besoin de la leur propre pour garder des traditions de familles et des habitudes sociales, avoir légitime qu'il serait injuste de leur ravir et qui constitue pour leur foi religieuse une enveloppe et une tutelle. Et ce ne sont point là, ce nous semble, des exigences intolérables, non plus que des principes abscons. Pour les entendre et y adhérer, il n'est nullement nécessaire d'avoir une âme sacerdotale ni même épiscopale. Il suffirait d'avoir l'âme chrétienne. Un clergé plus animé de motifs surnaturels que de visées politiques ou intéressées saisira que, pour se maintenir en contact avec ses ouailles et les atteindre au coeur, il lui faut parler leur langue maternelle. La langue maternelle, c'est celle qu'on a apprise à l'école de sa mère, celle qui s'est imprimée au plus creux de l'âme, qui a tissé les fibres les plus délicates et les plus vibrantes du sentiment humain. La langue maternelle, pour le commun du peuple, c'est toujours le véhicule des pen-

sées et des sentiments les plus profonds, l'antenne accessible aux influences les plus subtiles et les plus durables. Pie X agonisant, presque sorti du monde et revenu au plus profond de lui-même, murmurait ses prières dans le patois de son village.

## II

Affirmons sans ambages que, chez-nous, le clergé français, dans son ensemble, a compris cette doctrine et qu'il l'a même appliquée avec excès. Dans les paroisses bilingues, dont le curé est de langue française, la tendance, semble-t-il, est plutôt de considérer les anglophones, comme des hôtes dignes de toutes les prévenances, que de faire une balance toujours exacte des droits et des opportunités. L'on citerait bien peu de minorités anglophones, si minimes soient-elles et entendant même le français, qui ne soient desservies dans leur langue. Sous l'inspiration du zèle apostolique, de la générosité française, du bon sens, et même, chez quelques-uns, il faut le dire, du snobisme, les prêtres de langue française, venus de France ou nés au Canada, n'ont guère négligé de s'efforcer de parler anglais dans leurs relations pastorales.

On a pu reprocher à plusieurs de ne point s'exprimer dans la langue anglaise avec toute la perfection désirable. Il y a bien plutôt lieu de considérer le très grand nombre qui l'ont apprise et la parlent avec une perfection signalée. Chez aucun, en tout cas, l'on n'a vu ce baragouin aussi horrible que prétentieux où s'affiche le mépris de la langue des fidèles minoritaires.

Il ne semble point que, d'une façon générale, on ait constaté les mêmes dispositions parmi le clergé de langue anglaise, par rapport à l'usage du français. Dieu nous

garde de refuser ici notre hommage à plus d'un prélat et à de nombreux prêtres irlandais ou anglais dont le zèle a été là-dessus sans reproche. Et, notamment, il nous vient à la pensée l'exemple de Mgr O'Connor, évêque de London, puis archevêque de Toronto.<sup>2</sup>

Néanmoins pour des raisons qui se rattachent, soit à des doctrines politiques dont S. E. le Cardinal Bourne se faisait l'écho ou plutôt le porte-voix au Congrès eucharistique de Montréal, soit à des tendances d'éducation ou à des inaptitudes personnelles, les fidèles de langue française, en dehors de la province de Québec et parfois même en cette province, ont été loin de voir leur langue suffisamment en usage dans la chaire sacrée et, ce qui est peut-être plus inconcevable, au Saint Tribunal.

Actuellement, sans produire les résultats d'une enquête qui reste difficile et délicate, voici divers faits qu'il peut être intéressant de signaler.

Dans la province de Québec, les paroisses bilingues voient en général les droits des deux langues respectés. Néanmoins, dans telle région limitrophe des provinces anglaises, il n'est pas sûr que les nôtres ne soient sacrifiés. Ainsi l'affirment du moins certains rapports parus dans les journaux, ces années dernières.<sup>3</sup>

En revanche, nous apprenions récemment qu'à Hull, où, sur 2,850 familles catholiques, figurent 30 familles irlandaises et 20 familles bilingues, soit un total de 50 familles où se parle la langue anglaise, on donne chaque dimanche une messe avec prédication en anglais, et chaque année, une retraite dans cette même langue. A Aylmer, paroisse voisine, il y a aussi retraite annuelle et

<sup>2</sup> (cf. *Bulletin du Parler français*, déc. 1912, rapport du R. P. Rouleau, O. P.).

<sup>3</sup> *Le Droit*, 11 mai 1925.

prédication dominicale en anglais pour les 80 familles irlandaises qu'on y trouve à côté de 420 de langue française.

Combien, en dehors du Québec, la situation est loin d'être aussi favorable aux droits des nôtres! L'*Action française* de juin dernier (pp. 362 et 364), rapportait cette affirmation: En Nouvelle-Ecosse, dans les églises dont le curé n'est pas acadien, l'on ne fait pas à la langue française l'honneur de la chaire et du confessionnal. Les évêques refusent à la minorité la traduction de leurs mandements; ils refusent d'insérer dans les décrets du synode que la prédication se doit faire dans la langue populaire. Les prêtres acadiens sont dispersés. Des abbés de langue anglaise dirigent des paroisses acadiennes, tandis que des prêtres français sont vicaires dans des paroisses anglaises. . .

Dans l'Île du Prince-Edouard, selon les mêmes rapports, 6 paroisses sont à majorité et même à grande majorité française, l'une seule d'entre elles ayant une population irlandaise qui va jusqu'aux  $\frac{3}{8}$ . Deux de ces paroisses sont desservies par des prêtres de langue anglaise et, dans l'une de ces deux, on ne prêche point en français. Les autres ont des curés acadiens, et l'on y prêche en français, mais aussi en anglais. Quant aux sept paroisses où les Acadiens ne sont qu'en minorité, nulle part l'on n'y prêche en français, et la langue française se réfugie aux foyers ou s'éteint tout à fait.

Au Nouveau-Brunswick, grâce au zèle des deux évêques acadiens, la situation est plus rassurante parce que l'on y trouve plus de justice.

Si l'on passe à l'Ontario, voici des faits rapportés par la presse et qui n'ont pas suscité de démenti. A Apple Hill, diocèse d'Alexandria, vit un fort groupe de Français; la langue française est ignorée à l'église.

Renfrew, diocèse de Pembroke, compte un millier de catholiques canadiens-français. Malgré leurs demandes réitérées, ceux-ci ne voient point les droits de leur langue honorés à l'église. A Chatham, diocèse de London, la moitié de la population catholique serait de langue française. A Wallaceburg, même diocèse, les nôtres seraient au nombre de 150 familles. Leurs suppliques en vue d'avoir du français en chaire ont été repoussées avec véhémence.

Il ne semble pas téméraire d'affirmer que des faits du même genre se produisent ailleurs, dans tous les diocèses ontariens à la tête desquels sont placés des prélats de langue anglaise et où vit une population catholique de langue française. Renvoyons pour plus de détails aux articles déjà cités, par exemple à cette recension précise que publiait l'autre semaine le *Droit*. On y verra, avec le nom des paroisses ontariennes où il se trouve des populations de langue française mêlées à celles de langue anglaise, l'usage que les pasteurs y font de notre langue à l'église. (*Le Droit*, samedi, 15 août 1925.)

Mgr Langevin, l'éminent archevêque de Saint-Boniface, et ses collègues du temps, avaient pour doctrine de fonder des paroisses nationales, afin de sauver les divers groupes de catholiques mêlés là-bas au protestantisme et à l'indifférentisme anglais ou étranger. On se rappelle comment, à Winnipeg, les catholiques anglais, allemands, polonais, ruthènes et français, eurent leurs paroisses. Depuis lors des événements graves se sont produits. Dans les diocèses confiés à des évêques d'origine irlandaise, notre langue est bien exposée. Prenons note néanmoins des sympathies marquées aujourd'hui par NN. SS. de Winnipeg et de Calgary. Quant au diocèse

d'Edmonton, la situation y paraît pénible, sinon désastreuse; c'est là, paraît-il, que ce mot d'ordre serait donné, plus ou moins ouvertement à un clergé de plus en plus anglophone, même dans les paroisses bilingues : *Drop the French!*

#### CONCLUSION

L'on nous permettra, en conclusion, de citer ces pages parues naguère dans la *Revue dominicaine*.<sup>4</sup> Elles visent à la fois la convenance d'un clergé français à nos compatriotes là où c'est possible, et, pour ailleurs, l'opportunité de leur prêcher au moins dans leur langue :

« Nous avons dit que, pour le parfait établissement de l'organisation sociale de l'Église dans un pays, il convient, selon les circonstances, que le clergé soit *national*. Soutiendrons-nous que ces exigences sont telles qu'il soit toujours possible de s'y ranger? »

« Mais qui donc le prétend sérieusement parmi nous? Ne nous prête-t-on pas gratuitement cette assertion que le nombre des catholiques de telle ou telle langue et de telle ou telle nationalité doit être, au Canada, la formule *ne varietur* de la règle qui décidera du choix des pasteurs? La nomination des évêques et des curés, on le sait bien, n'est pas un problème de recensement ni un calcul de pure arithmétique. Aussi, il suffirait presque aux nôtres de n'être pas trop souvent oubliés; il leur suffirait presque que le clergé, quel qu'il soit, ait partout pour leur langue des égards satisfaisants; qu'elle ne soit point méconnue ni parfois méprisée; qu'on ne cherche d'aucune manière à la faire délaisser et même renier par ceux-là qui la sentent vivre dans leurs veines et qui

<sup>4</sup> Article du R. P. Villeneuve O.M.I., mars 1917, pp. 76-77, 82-85). On y pourra lire d'autres développements et de multiples références relatifs au même sujet.

la portent écrite au coeur. Car « on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à coeur. »<sup>5</sup> Si jamais une psychologie écourtée ou d'égoïstes sentiments nulle part ne prennent la place d'un zèle apostolique et délicat, parce que simplement chrétien, la preuve se trouvera faite que les nôtres savent volontiers subir, accepter et même aimer un clergé de langue étrangère, là même où ils forment une proportion considérable et toujours croissante du troupeau. Au reste, cette preuve, elle est faite. Tout comme il est avéré que beaucoup de catholiques de langues diverses ont longtemps vénéré leurs missionnaires français, qui pourtant faisaient des accrocs à Shakespeare, qu'ils les ont vus partir avec larmes et n'en ont pas perdu le souvenir. Et s'il n'était d'autres intérêts en jeu, plus universels et plus profonds, nous jugeons volontiers que nos compatriotes ne seraient pas exigeants jusqu'au point qu'on croit devoir le leur reprocher. » ...

« Pourquoi donc estimerait-on chauvinisme étroit et mesquin, le désir d'un groupe de catholiques, de quelque nationalité qu'ils soient, d'avoir des prêtres et des évêques choisis parmi leurs compatriotes, puisque d'instinct ils croient trouver en eux, outre des ministres de Dieu revêtus des pouvoirs les plus augustes et doués des vertus les plus sublimes, des hommes à l'âme plus semblable à la leur et des guides mieux avertis de leurs devoirs comme de leurs dangers? Et pourquoi leur reprocherait-on de désirer que les paroisses et les diocèses s'organisent de façon à sauvegarder ces sentiments, et que, là où ils sont le grand nombre, l'on s'occupe autant d'affermir dans la foi ceux qui sont du dedans que de

<sup>5</sup> Lettre de Benoît XV « *Commissio divinitus*, » 8 sept. 1916.

plaire à ceux du dehors, dont l'entrée au bercail en nombre considérable reste certainement lointaine, et à tout le moins problématique? Sans conteste, il y faut mettre de la mesure, y apporter les tempéraments de la patience et de la longanimité, garder toujours à l'endroit des autorités constituées une chrétienne et filiale révérence, mais le principe reste intact, et l'on n'a pas lieu de s'en formaliser.»

« Au demeurant, quand ce peuple est d'une race éminemment catholique, de l'aveu des moins intéressés ; quand sa langue est pour lui l'une des meilleures garanties de préservation pour sa foi ; quand, par leur langue et leur nationalité, d'autres prêtres lui seraient une occasion de contacts dangereux et d'accointances funestes, ou du moins pourraient ne l'en pas suffisamment protéger ; quand ils pourraient ne pas épouser des causes qui lui sont vitales, et en épouser d'autres que l'expérience a prouvé lui être pernicieuses au premier chef ; il demeure, disons-nous, qu'on peut l'excuser d'être sensible au sujet de la langue et de la nationalité de ses pasteurs, et que l'esprit chatouilleux qu'on lui attribue peut bien procéder autant chez lui d'un vif sentiment de foi que d'un motif naturel. Que si ce peuple, par ses moeurs et son idéal, s'est toujours donné des prêtres vertueux et zélés ; que si, en vertu de traditions séculaires, son clergé est le grand moteur de sa vie sociale ; si ce peuple, bien loin d'être nouveau et d'arriver dans un pays tout fait, est au contraire celui qui l'a découvert, défendu de son sang, et développé au prix de ses sueurs ; et si ce sont ses missionnaires qui ont fondé toutes les Eglises de la contrée, qui ont accueilli tous les autres catholiques et pendant longtemps leur ont servi de guides et de pasteurs ; et si, à l'heure présente, c'est lui en-

core, son clergé, qui le protège le plus efficacement contre toutes les doctrines et contre toutes les influences qui mettraient en péril sa religion et son caractère ancestral: une seule chose devrait étonner, ce serait qu'il n'eût point pour ce clergé un indéfectible et inaltérable amour, et qu'il n'aimât point à le voir lui parler dans toutes les chaires où on l'enseigne, et vivre à l'ombre de toutes les églises autour desquelles il s'est rangé.»

« Que personne n'exige donc un clergé national, comme de stricte justice ou de toujours impérieuse nécessité. Admettons que dans cette mosaïque de peuples qui couvre le sol américain, il n'est point toujours facile de satisfaire dans l'espèce aux prétentions capricieuses ou même aux revendications légitimes de tant de groupes divers. Prions que le Seigneur donne à son Eglise, d'abord et partout, des ministres vertueux et des apôtres dévoués. Mais ne méprisons pas non plus l'un des plus dignes sentiments du coeur humain; ne souhaitons point le nivellement des patries et l'abaissement des frontières; ne mettons point l'égalitarisme brutal et l'homogénéité inerte, là où la nature et la Providence veulent l'organisation et la variété de ce qui est vivant; n'essayons point de réduire tant de peuples différents à une uniformité qui répugne et qui ne peut être que de la confusion; ne prenons point le change: le catholicisme n'est ni l'internationalisme ni aucun impérialisme, de quelque couleur que ce soit. Souvenons-nous plutôt qu'au ciel, pour adorer l'Agneau, il y aura des élus *ex omni tribu, et linguâ, et natione*, de toute langue, de toute race et de toute nation, et que l'Eglise d'ici-bas forme le prélude, la figure, le principe, la base et la pierre d'attente de l'éternelle Jérusalem des cieux.»

Veritas.

## LE CARDINAL BÉGIN ET L'ACTION FRANÇAISE

---

Les journaux et les revues du pays tout entier ont célébré à l'envie les vertus et chanté les oeuvres de Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec; et c'était rendre justice à la carrière si bien remplie du bien-aimé prince de l'Eglise.

On a parlé de l'homme de devoir, du prêtre, de l'administrateur, du théologien, de l'écrivain, et nous ne croyons pas que l'on ait exagéré les éloges décernés à ce successeur de Laval. Il entre dans l'histoire « avec sa science étendue, ses écrits autorisés, son attachement aux principes catholiques et aux traditions nationales, ses oeuvres religieuses et sociales sans nombre, l'aménité de son caractère, l'agrément de sa conversation, la distinction remarquable de sa personne, sa piété, sa douceur et l'éclat de cette pourpre romaine qu'il portait avec une si haute dignité et une si franche modestie. »

Ce que nous voulons, nous, souligner et retenir, c'est l'amour de sa race et de son pays. Ce digne prélat suivait en cela les exemples du Christ, son maître, qui, au dire de Bossuet, « versa son sang avec un regard particulier pour sa nation; et en offrant ce grand sacrifice qui devait faire l'expiation de tout l'univers, voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place. »

Rien ne lui était étranger, quand il s'agissait de rendre son pays plus grand, plus vivant, plus chrétien et plus saint.

Il connaissait trop l'apport de la langue française à la conservation de la foi et à sa diffusion chez les siens,

pour ne pas encourager les efforts de ceux qui défendent au Canada notre idiome maternel, dans lequel se sont exprimés depuis trois siècles notre foi, nos espoirs, et nos prières.

Aussi bien, lisez ce qu'il écrivait le 12 février 1914, à M. le docteur Gauvreau, cet incomparable Ligueur des droits du français :

*« Votre Ligue des Droits du Français a ma plus entière, ma plus cordiale approbation. Elle fait une oeuvre excellente et mérite tous nos encouragements ; elle contribue à faire disparaître de notre langue les anglicismes qui l'ont envahie et à leur substituer les expressions françaises correspondantes. Les listes d'expressions corrigées qu'elle a déjà fait publier dans le Bulletin du Parler Français nous sont une preuve évidente de son activité et de l'efficacité de son travail ; elle a rendu d'importants services et en rendra encore davantage par la diffusion de son lexique du commerce et de l'industrie dans nos maisons d'éducation canadiennes.*

*« J'ai lu avec un vif intérêt vos Constitutions, votre Programme et le précieux livre de Pierre Homier « La langue Française au Canada ». La voie à suivre vous est parfaitement tracée ; n'en déviez jamais. Je vous salue avec courage et inlassable ténacité ; le succès ne manquera pas de couronner vos efforts.*

*Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.*

† L.-N., Arch. de Québec,

Etudiez la vie du vénérable archevêque de Québec; vous le trouverez toujours dans ces nobles sentiments à l'égard des siens et des travailleurs qui mettent leurs modestes efforts au service des causes nationales, qu'il s'agisse des persécutés de l'Ontario, des blessés de l'Ouest, des martyrs de l'Acadie ou des lutteurs des Etats-Unis, auxquels, pour rien au monde « il n'eut voulu tourner le dos », dans des circonstances parfois bien délicates.

Aussi, c'était grande joie quand Mgr Bégin acceptait l'invitaton d'aller célébrer l'une ou l'autre des fêtes des frères absents du vieux foyer de Québec, qui sait de mieux en mieux « se souvenir ». Il s'y rendait par conviction, croyant à notre vocation nationale. Voyez comme il s'exprime dans sa belle lettre pastorale écrite à l'occasion du cinquantième anniversaire de son sacerdoce: « La Providence de Dieu ne s'en est pas tenue au bienfait de votre vocation individuelle à la foi, mais elle a voulu étendre ce bienfait à la collectivité, et appeler, le même jour, la nation canadienne-française à la vie sociale et à la vie chrétienne. C'est là, Nos Très Chers Frères, notre gloire immortelle, la gloire de nos origines que la foi a purifiées et vivifiées, la gloire de nos destinées auxquelles nous ne pouvons atteindre que sous l'action de la foi, la gloire de notre histoire, dont les pages racontent la sainteté des pontifes et la vertu des vierges, le zèle des apôtres et l'héroïsme des martyrs, la fécondité des oeuvres et l'extension du règne divin. » Puis, avec la profondeur de vue du bénédictin qui a toujours regretté d'être perdu dans la « broussaille administrative », Mgr l'archevêque de Québec continue: « Cette vocation doit-elle, dans l'avenir, se resserrer dans les frontières de notre pays, ou rayonner au loin par l'in-

fluence de l'apostolat et par l'exemple de la fidélité? Certes, il est bien permis de penser que Dieu n'a pas comblé notre race de tant de grâces, pour elle seulement, pour récompenser dans les fils les vertus de leurs pères et se choisir en elle ceux qu'il a prédestinés au salut. Des esprits attentifs à méditer les voies de la Providence et son intervention visible dans les événements de l'histoire, ont cru que, s'il l'a pétrie de foi et de sens chrétien et jetée sur le sol de l'Amérique du Nord, c'est pour en faire un levain qui travaillera toute cette masse de peuples et pour y propager le ferment divin de la foi et de la vie chrétienne. »

Voilà qui nous console de bien des sottises écrites sur notre compte. Fasse le ciel que nous réalisions cet idéal, malgré le terre-à-terre de tant de vies inutiles ou parfois nuisibles!

Nous ne voudrions pas déposer ce modeste hommage de notre gratitude sur la tombe du vénéré cardinal Bégin, sans offrir nos vœux à son cher successeur, Mgr Paul-Eugène Roy, puissant ouvrier du Christ par la parole et par les oeuvres, réduit aujourd'hui au seul apostolat de la souffrance. Daigne le Sacré-Coeur développer, en particulier, l'oeuvre de presse si chère à l'un et à l'autre pontife. D'un commun accord, ils l'ont fondée et développée avec sacrifiés, en luttant sans cesse contre vents et marées, « afin de former les esprits à la doctrine du Christ, d'orienter les volontés vers les grandes actions, afin d'engager les fidèles à suivre les directions de l'Eglise. »

L'ACTION FRANÇAISE.

## M. ARTHUR MEIGHEN

---

*Des premiers ministres du Canada, deux seulement ont connu la vraie popularité, sir John-A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier. On croirait que ces hommes d'envergure ont épuisé l'affection du peuple. De 1891 à 1896, et depuis 1911, les chefs du gouvernement se sont suivis à Ottawa sans galvaniser l'enthousiasme des foules. Avec la disparition des deux idoles, les acclamations spontanées se sont tues, et l'indifférence plane désormais sur nos plus visibles gloires politiques. A sir John on pardonnait ses écarts de bouteille, parce qu'il était homme d'état; à sir Wilfrid on pardonna ses concessions, parce qu'il fut grand Canadien et grand seigneur, qualité dont les démocraties sont fort jalouses. Le premier mourut dans la force de son auréole; le second tomba sous l'avalanche de jingoïsme qui secoua tout le pays. Ils eurent des successeurs, mais pas de remplaçants.*

*Le chef de l'opposition officielle depuis 1921, M. Arthur Meighen, a gardé quatorze mois le pouvoir. La politique de guerre de son prédécesseur immédiat, sir Robert Borden, et sa propre administration d'après-guerre, ont amené assez naturellement un changement d'opinion chez les électeurs. On voulait bien s'enrichir vite pendant que les soldats se faisaient tuer, mais on désirait moins payer les frais de la tuerie. Puis, on tenait M. Meighen responsable de deux lois du gouvernement Borden, deux lois fort inutiles sorties du cerveau ivre d'un journaliste en goguette; la Loi des élections en temps de guerre et la Loi de conscription. M. Meighen ne trouva pas grâce, malgré l'apparente sincérité de ses motifs.*

*Avait-il jamais eu la prestance d'un chef? Perdu dans la foule, il fut demeuré inaperçu des badauds. L'observateur eût cependant remarqué cette figure ascétique, caractérisée par l'antinomie des yeux bleu-gris profondément doux, et des lignes sévères du masque allongé — personnage échappé de Micah Clarke, et semblant s'attrister d'être incompris dans son propre entourage.*

*Petits-fils d'instituteur, fils de cultivateur, Arthur Meighen est né le 16 juin 1874 au village d'Anderson, comté de Perth. Ses parents avaient habité Ottawa. Une little red school house lui donna ses premières leçons. Puis vinrent le lycée St. Mary, l'université de Toronto, le baccalauréat (1896). Maître d'école avant de faire son droit, il était admis au Barreau avec honneur et se spécialisait bientôt au service des corporations. Son début dans la vie politique date de 1908.*

*Il serait intéressant de chercher à quelle ascendance lointaine, anglaise et celte, on peut attribuer la personnalité multiple de M. Meighen. Trois hommes se rencontrent en lui. L'un est sédentaire, ami du foyer, père modèle, époux exemplaire, mondain par nécessité de rang, mais dont la grande préoccupation est le bonheur des siens. De celui-là, il faut tout admirer. Le deuxième est curieux d'humanités, liseur infatigable, omnivore, très érudit, et porté, comme presque tous les étudiants, à la distraction parfois amusante. Ces deux êtres s'entendent bien dans la vie de famille. Le troisième est le politique, qui n'a pas encore donné sa mesure. Il fera beaucoup parler l'avenir, c'est certain. Armé d'un patriotisme puissant, né de la foule et de la glèbe, appuyé sur une érudition sérieuse, il songe à régler les*

grands problèmes, de façon à satisfaire à la fois et les Canadiens et les peuples de tout l'empire (discours du 1er juillet 1921, Londres). Protectionniste enragé, impérialiste convaincu, il croit que le Canada n'a pas actuellement sa raison d'être hors de l'empire, et donnerait sans doute sa vie pour enrayer un mouvement trop accentué de liberté constitutionnelle. En attendant la sécession éventuelle, il veut protéger l'industrie, qu'elle soit ou non lancée par le capital étranger, qu'elle force ou non le Canadien à céder chaque année le tiers de son revenu au gouvernement, aux industriels protégés et à leurs intermédiaires innombrables.

On ne saurait dire que pour faciliter la diffusion de ses idées, M. Meighen ait à son service un art oratoire transcendant. Sa démarche trop calme, froide même, évite le sourire et le geste explicateur; souvent l'ironie monte chez lui jusqu'au sarcasme, et alors le ton devient hargneux; l'on a devant soi quelque puritain vitupérateur que l'insouciance des payens exaspère. Pourtant, tout autre est le Meighen du discours académique prononcé loin de la Chambre. Ce dernier peut sourire et faire oeuvre d'art. A Vimy le 3 juillet, au Guildhall de Londres le 15, en 1921, et tout récemment au centenaire de D'Arcy McGee, M. Meighen a prononcé des discours très beaux. Tout autre aussi est l'ami des bons et mauvais jours, généreux, droit, charitable. Sa gaité ne craint pas les bons mots. Sa franchise peut reconnaître le vrai mérite moral et intellectuel. La calomnie l'a frôlé nécessairement. On lui a attribué un gain de trente-deux millions dans la vente du C.N.R. L'accusation est risible.

L'imminence des élections fait penser à ce que M. Meighen fera dans la lutte prochaine. Elu en 1908,

1911, 1913 et 1917, puis défait en 1921 au Portage-La-Prairie, il représente aujourd'hui le comté le Grenville aux Communes, depuis le 26 juin 1922. Solliciteur général en 1913, membre du conseil privé du Canada deux ans plus tard, secrétaire d'Etat et ministre des Mines en 1917, permuté la même année au ministre de l'Intérieur et des affaires indiennes, il accompagna sir Robert Borden à la conférence impériale de Londres en 1918. Devenu premier ministre du Canada le 10 juillet 1920, il prit la secrétairerie d'Etat pour les affaires de l'extérieur, et devint membre du conseil privé impérial en octobre.

Chose étrange, M. Meighen semble être fait pour briller dans l'opposition. S'il est tâtillon à l'extrême, il tient du moins le gouvernement en éveil et prévient les gaffes coûteuses. Sa politique conservatrice le met aux antipodes des progressistes, genre Shaw, et des ouvriers militants, genre Woodsworth, sans le rapprocher des libéraux, dont il semble éperdument craindre le programme tarifaire. Entier dans ses opinions, il se rend impopulaire dans son milieu. Dès maintenant on peut prévoir que les conservateurs, l'ayant pour chef, ne rallieront pas une majorité au prochain scrutin. Le jour de M. Meighen n'est pas encore venu. Il faudra une crise violente pour lui donner l'essor convenable; et cette crise ne peut pas surgir d'une simple chicane économique, comme celles autour desquelles on fait semblant de se battre depuis des années, comme si le sort de l'humanité en dépendait malgré l'Évangile.

Advenant un mouvement de sécession, ou quelque tentative (possible après tout) de nos voisins américains contre l'allégeance britannique, je vois assez bien M.

*Meighen chef du parti ultra-impérialiste. Quant à l'heure présente, si le chef de l'opposition est un critique né, il ne soumet aucune mesure corrective. A notre sens, il prend trop au sérieux la démarcation imaginaire entre libéraux et conservateurs, et ne songe pas suffisamment aux réelles destinées du Canada, qui reposent dans l'indépendance pure et simple, acquise tôt ou tard et pacifiquement, sans qu'il soit besoin pour cela de traverser la Delaware ou le Rubicon. M. Meighen pourrait bien être un retardataire de l'impérialisme quand même.*

\* \* \*

---

### NOUVEAUTÉS FRANÇAISES

Robert Vallery-Radot.— <b>La clé du festin</b> , 5 x 7½, 260 pp.	\$0.75
R. P. Janvier, o. p.— <b>Exposition de la morale catholique</b> : La perfection dans la vie chrétienne, Carême 1924, format 5½ x 8½, 344 pp.	1.00
Jean Toulemonde.— <b>Comment soulager les nerveux</b> , format 6 x 9, 360 pp.	1.50
Jacques Arthuys (Cahiers de la victoire). — <b>Les combattants</b> , format 5½ x 8½, 226 pp.	.75
Emile Baumann.— <b>Saint Paul</b> , format in-12, 350 pp.	.75
Léon Daudet. — <b>L'homme et le poison</b> , format in-12, 150 pp.	.50
Henri Delattre. — <b>Méditation sur le Pater</b> , format in-12, 96 pp.	.50
Henri Lambert. — <b>La pratique médicale rurale</b> , format in-12, 124 pp.	.80
Maurice Souriau. — <b>La préface de Cromwell</b> , format in-12, 330 pp.	.75
Léon Daudet. — <b>L'Agonie du Régime</b> , format in-12, 380 pp.	1.00
Henri Delattre. — <b>De la science à l'action</b> , format in-8, 370 pp.	1.00
Vallère Fallon, s. j.— <b>Principes d'Economie sociale</b> , 460 pp., format in-8	1.00

*Tous ces ouvrages sont en vente à l'Action française.*

## A TRAVERS LES VENTS

---

M. Robert Choquette a, pour son coup d'essai, publié un volume de vers, qu'il a intitulé, je ne sais trop pour quoi, « A travers les Vents ». Ce jeune poète, disons mieux, ce jeune auteur, (car vraiment l'on hésite à employer un mot si plein de sens pour désigner quiconque se plaît à couvrir du papier de lignes inégales), donc ce jeune auteur, en même temps qu'il était touché par l'inspiration, se sentait pris, pour la littérature contemporaine de langue française, d'une grande pitié, dont il nous fait part dans un petit manifeste, modestement appelé "avant-propos". Oui, grande pitié, car, pour M. Choquette, notre littérature, au Canada comme en France, est en pleine décadence; à la vérité, sa pensée étant assez imprécise, on ne sait trop s'il restreint son jugement sévère à la seule poésie, ou l'étend à tous les genres; pourtant, voici une formule nette, et dont vous admirerez, avec moi, à défaut de l'élégance, l'énergique brièveté: « Il y a une baisse dans les lettres françaises ». Cela sent son homme d'affaires, un peu trop même, à notre goût, car si l'on peut très bien être à la fois poète et homme d'affaires, encore est-il préférable de ne pas mélanger les styles.

Le mieux qu'on puisse dire de cet avant-propos, c'est qu'il serait divertissant, s'il était plus court. On ne peut y contester l'originalité des aperçus littéraires. C'est ainsi que, de la « baisse » générale qu'il constate dans la poésie de langue française, M. Choquette donne, pour la France en particulier, cette explication inédite: « La France se repose du romantisme ». Ainsi, depuis la chute des Burgraves, la France se repose; avouons

qu'elle est longue à reprendre force et courage, mais consolons-nous en pensant que, pour des gens fatigués, Leconte de Lisle, Baudelaire, Verlaine et quelques autres, ont fait d'assez bel ouvrage.

M. Choquette n'indique pas seulement le mal et ses causes avec la sûreté de jugement que nous avons remarquée; il prescrit aussi les remèdes: en chef d'école, il offre aux écrivains canadiens un programme tout neuf; jetant au rancart la friperie hors d'usage de ses contemporains, abandonnant les sources taries où l'on cherche en vain l'inspiration, il prononce la formule magique qui fera jaillir des sources nouvelles et inépuisables: «il faut au Canada une littérature, une poésie nationales». Voilà la parole neuve, la bonne parole qu'annonce notre auteur; et avec quelle chaleur, quel enthousiasme il la commente, il l'illustre, la bonne nouvelle, appelant à son aide Job et Homère, Shakespeare et les prophètes, pour démontrer, pour établir, pour implanter cette vérité originale et neuve, qu'il faut au Canada un art national. Pourtant, à sa place, je me serais donné moins de mal; et je n'aurais pas été chercher si loin mes témoignages et mes preuves; je me serais rappelé qu'il y a, ici même, dans la province de Québec, des écrivains qui, depuis quelque temps déjà, affirment, sans doute avec moins de verbeux enthousiasme, mais avec autant de sincérité et plus de mesure et de solides raisons, qu'il faut au Canada une littérature nationale, que dans cette revue même d'*Action française*, on ne cesse de travailler dans ce sens, et que même cette littérature a déjà produit des oeuvres non négligeables. Pourquoi donc chanter si fort "Cocorico", quand tout le monde est réveillé depuis longtemps?

Mais en voilà assez sur la prose de notre soi-disant

poète ; passons à ses vers. Je me demandais tout à l'heure pourquoi ce titre : « A travers les Vents », et je me demande maintenant pourquoi cette division, en Vents du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Serait-ce une réminiscence du mah-jong ? ou si l'auteur a voulu nous offrir une rose des vents. Hélas ! le proverbe a bien raison de dire qu'il n'y a point de rose sans épines. Elle vous accrochent ici à chaque instant, et vous empêchent d'avoir un plaisir de quelque durée ; à chaque pas, l'on bute sur une grosse faute de langue ou de goût : l'on se lasse vite d'une lecture aussi cahotante.

Voici par exemple la pièce intitulée : « Devant les flots ». Elle commence par cette cocasserie :

La belle mer tranquille, en robe matinale.

Elle continue par ce vers, dépourvu de sens

Avec sa base *un peu* dans la mer enfouie.

Quelques pages plus loin, je trouve :

Je veux chanter, je veux pleurer jusqu'à demain  
Pour le *blé mûr qui lève* et les âmes tombées.

En feuilletant au hasard, ce vers de conducteur de tramway :

*Embarquez donc mon coeur* sur vos ailes altières.

et ceux-ci, plus obscurs que le plus hermétique des mots carrés :

Combien l'énervement que ton globe recèle  
Pénètre dans mon âme et dans mon sang pâmé<sup>1</sup>

et encore :

O Christ à cheveux blonds, qu'on voyait sur les routes,  
*Broyant* tes pieds sacrés à l'angle des gravois.

<sup>1</sup> Nota — Il s'agit ici de l'amour.

Jé pourrais allonger longtemps la liste, mais examinons plutôt un instant ce dernier échantillon du style de M. Choquette. Je laisse de côté le terme impropre de *gravois*. C'est *broyer* qui m'intéresse surtout : l'auteur a voulu trouver une expression forte ; *meurtir* ou même *déchirer* lui a semblé plat ; il est allé chercher *broyer* qui n'a que le défaut de trahir sa pensée. Qu'est-ce que ces vers veulent dire en effet, sinon que le Christ s'est assis au bord du chemin, a pris son pied entre deux pierres et l'écrase comme dans une meule ? On me pardonnera d'insister si lourdement, car il faut bien mettre parfois les points sur les i.

Et puis, M. Choquette, après s'être moqué, dans son « avant-propos » des rimes « traînées (sic) par les cheveux hors de je ne sais quel dictionnaire », se laisse aller par amour de la rime à d'étranges expressions : parce qu'*amer* et *mer* vont bien ensemble, il écrit ce vers aussi clair qu'harmonieux :

Et qui sait combien peu vaut mon *squelette amer*

Evidemment ce ne sont là qu'imperfections de détail, dont le nombre et la qualité, si j'ose dire, sont seuls inquiétants ; mais il y a pire : les taches, en effet, les bavures, un peu de travail suffit à les enlever, et il ne tient qu'à l'auteur de polir ses vers ; ce qui exigerait, par contre, un effort considérable, une radicale transformation, se serait de leur donner la sincérité qui leur manque surtout. On y cherche en vain l'accent prenant, le passage où, derrière la gaucherie même de l'expression, on sent vibrer l'émotion. Il est bien entendu que je ne mets point ici en doute la sincérité des sentiments de l'auteur ; il ne s'agit que de l'expression qu'il leur donne, et, franchement, malgré les exclamations, les

cris, les transports dont ces vers sont remplis, je les trouve froids, et il faut du courage pour aller jusqu'au bout du volume.

Pourquoi les sentiments ardents de M. Choquette se congèlent-ils, quand ils sont mis en vers. C'est, je crois, assez facile à expliquer. D'abord, il crie trop souvent; cela n'est point naturel, même quand on a l'âme ardente, jeune, enthousiaste, et rien n'est plus fatigant que les oh! et les ah! sans cesse répétés. Et puis, il crie trop fort et trop longtemps. Il a, à la vérité, de solides poumons, la langue bien pendue, et un riche vocabulaire, dont il connaît mal les finesses, mais qui a du volume et du poids; il est en outre abondamment pourvu d'images qu'il ne faut point à la vérité regarder de trop près, mais qui font illusion quand on passe vite. Alors, il accumule les mots, les images, les épithètes, les exclamations, et, comme il a du souffle, il peut, tel un ténor italien, tenir longtemps la note. La première fois, on est tenté d'applaudir, mais on se lasse vite de ce tour de force, et l'on attend l'accent sincère, et l'on est déçu de ne point le voir venir.

On est d'autant plus déçu que c'est la sincérité que nous promettait avant tout M. Choquette. Il n'avait que railleries et dédains pour la « versification » de ses confrères, pour « la poésie à ciselures et à dentelles », et vantait « la poésie qui jaillit du cœur et de l'imagination ».

Et l'on attend aussi en vain la « poésie nationale » qui nous était promise : elle n'est certes point dans la pièce « A Dollard des Ormeaux » qu'illustre ce vers funèbrement cocasse :

.....Le sang s'écoule, où les morceaux  
Des javelots brisés font de petits vaisseaux.

Elle n'est point non plus dans les innombrables et emphatiques invocations aux lacs, aux montagnes, aux fleuves, aux forêts qui, à mon avis, évoquent moins bien la nature canadienne, que quelques lignes de « Chez-nous », des « Repaillages » ou de « Maria Chapedelaine ».

Nouvelle déception, qui s'aggrave et devient une sorte de malaise, quand, après avoir lu dans l'éloquente préface : « Qu'avons-nous à transcrire la poésie étrangère » on tombe sur une pièce comme « Pastel biblique », qu'il est inutile de regarder à deux fois pour y reconnaître, dans le choix du sujet comme dans la forme du vers, un pastiche des « Poèmes Barbares » — Ecoutez plutôt :

Et, très calmes,  
Vers les chariots lourds abrités sous les palmes  
Les longs chameaux osseux tendent leur muffle plat.

Pastiche, et même pastiche maladroit, tant l'auteur y fait un usage indiscret des procédés parnassiens : il arrive à Leconte de Lisle, pour mettre en valeur un adjectif de le rejeter en tête du vers, en l'isolant même par une virgule ; il écrit, par exemple :

Vives, elles sonnaient encore leurs vastes berges.

M. Choquette a jugé le procédé expressif. Aussi, en sept vers, le trouvons-nous trois fois répété. Ce n'est plus du pastiche, c'est de la parodie — « Qu'avons-nous à transcrire la poésie étrangère ? », lisions-nous dans la Préface, et l'on commence à se demander si M. Choquette ne s'est pas moqué de son naïf lecteur.

De ces déceptions du lecteur, de ses inquiétudes, de ses doutes, c'est au fond le fameux et fumeux « avant-propos » qui en est cause. Si M. Choquette ne nous

avait point promis monts et merveilles, de la poésie sincère et de la poésie nationale, nous n'aurions pas été si exigeants, et nous aurions été plus sensibles au talent qui se manifeste en plusieurs endroits, non sans remarquer toutefois que l'auteur a une fâcheuse tendance à oublier le vieux précepte que l'art est un choix, à confondre la facilité avec la prolixité, l'abondance avec le verbiage, et à prêter plus d'attention au son des mots qu'à leur sens. Défauts de jeunesse? sans doute; et qui disparaîtront à mesure que s'épanouira le talent de M. Choquette? Je le souhaite de tout coeur. En attendant s'il y a dans ces quelques pages des remarques un peu sévères, c'est la faute de l'avant-propos. Ne le lisons donc pas, et supposons que je n'ai rien dit.

H. DOMBROWSKI.

**LA PÉDAGOGIE**, (Science et art de l'éducation), par J.-A. Sabourin, Saint-Boniface.

Brochurette de 30 pages très denses et qui dénotent un sens élevé des choses de l'éducation. Plusieurs fois déjà, nous avons signalé ici même l'oeuvre de cet éducateur distingué. Il mérite cet éloge que lui adresse le vaillant évêque de Gaspé: « Patriote éveillé, placé en faction sur les remparts de la cité... Vous voyez le danger de l'assaut qui mine les bases de l'oeuvre civilisatrice fondée par les apôtres de notre race... Et vous jetez le cri d'alarme... Votre mise en garde est une synthèse qui résume le danger, un geste de chef qui indique la route. »

**UN GÉNÉRAL ALLEMAND AU CANADA: LE BARON VON RIEDESEL**, par Georges Monarque.

M. Monarque est un laborieux qui ne se confine pas à sa profession. Il vient de publier, dans la *Revue trimestrielle* (juin 1925), une nouvelle étude historique qui établit sa vocation de chercheur. Lisez cette étude qui vous ouvrira des aperçus intéressants sur l'administration Haldimand, période encore bien obscure de notre histoire.

## UN AN A PARIS

« La vie, c'est l'action », écrivait un jour Ferdinand Brunetière. Ramené au soleil, le Comité de Propagande canadienne-française a vécu l'année universitaire qui vient de finir. Il semble même qu'il aït un peu agi, n'en déplaise à certains grognons.

Les activités ne manquent pas au Canadien qui fait à Paris un séjour d'études. L'un préfère le travail silencieux parmi les livres ; l'autre, sans négliger le labeur dans l'ombre, donne en pleine lumière le surplus de son temps, de ses capacités et de ses rêves. Et puis, quand il reste encore un peu de fierté dans l'âme, un désir, si obscur soit-il, d'aider les siens, on trouve dans la manifestation extérieure un réconfort, un abri contre les dangers qui menacent les coeurs et les intelligences.

Paris ! Ah ! qu'elles sont loin — pour ne plus jamais revenir — les premières impressions ! Hirondelles qui volaient un jour dans le ciel tout bleu, il ne reste même plus trace de leur passage... Paris en 1923 ! Paris en 1924 ! Et les jours ont fui. Avec l'été, c'est le repos qui vient. Pour que les mots retiennent, un instant au moins, le souvenir des gestes, disons brièvement l'histoire du Comité de Propagande.

Ce fut l'affaire de quelques conversations... Nous étions bientôt onze. Aux *Amitiés catholiques françaises*, Mgr Eugène Beaupin nous accueillait avec joie, saluant le retour à la vie du Comité. En ce moment, notre reconnaissance s'en va vers lui... Il est du nombre de ceux qui nous comprennent et nous aident. Que ferions-nous presque tous nouveaux arrivés dans la capitale de la France ? Nous étions loin, loin... beaucoup plus qu'on

pourrait le croire. D'un côté, la ville du plaisir sans limites, de la honte et du vice, la ville de l'anarchie — sous toutes ses formes — la ville dont on parle hélas ! le plus, celle qui s'offre dès l'arrivée du voyageur. De l'autre, la ville incomparable des Lettres et des Arts, de la Foi aussi et de la Charité chrétienne. Pourquoi faut-il que celle-ci soit la moins connue, la plus fermée ? On y pénètre à peine, et, après quelque temps, on constate que c'est toujours la surface qui se présente. En profondeur, il n'y a rien ou presque, au grand détriment des uns et des autres.

Qu'importe ! le Comité de Propagande agira d'abord sur les siens. Oh ! la chose n'ira pas sans heurt..... Les nouveaux venus qui n'emboitent pas le pas à tout le monde, ont toujours la veine d'attirer la suspicion... Et les langues de trotter ! « Sacristain ! » diront les uns. « Surveillance, tyrannie », penseront les autres... Pourquoi pas esclavage ?

Tout de même, un dimanche de novembre, a lieu dans l'église diocésaine des Etrangers, la première messe mensuelle pour les Canadiens. C'est en même temps la messe du Saint-Esprit. Conrad Bernier, artiste qui promet, est à l'orgue. Mlles Messénie et Gabriel Cusson chantent. Cinq fois encore, sur invitation du Comité, un bon nombre de Canadiens se rendent à l'église des Etrangers. C'est un compatriote qui dit la messe : l'abbé G. Côté, le dernier aumônier du 22e. Un jour, c'est un autre compatriote qui monte en chaire, un membre du Comité, l'abbé W. Caillé ; puis c'est le Père Armand Yon. Des Français, amis du Canada, consentent à venir aussi nous parler : Mgr Beaupin, les chanoines Verdier et Gerlier. Par deux fois, Mgr Chaptal, évêque auxiliaire de Paris, veut bien se joindre à nous.

Voilà pour le côté religieux. On nous en ferait un reproche? Sommes-nous, oui ou non, des catholiques? Et ne pouvons-nous faire à Paris ce que font les catholiques américains, anglais, polonais ou espagnols? On dit souvent que nous sommes le peuple le plus catholique de la terre! Pourquoi répudierions-nous à l'étranger, à Paris, ce titre d'honneur? Il faut vraiment n'en pas connaître long pour écrire quelque part que nous voulons « donner à la France la piété de la province de Québec! » ...

A côté de la messe mensuelle, il y a eu les conférences, les mises au point dans certains journaux, le banquet offert à M. Montpetit, quelques envois de livres et de brochures.

Les conférences! Nous partions quatre ou cinq: Préfontaine, Beaudoin, Turcot, Fauteux ou Simard. L'un portait la carte du Canada, un autre la boîte de projections, quelques brochures, un troisième ses notes pour la conférence. Le 5 février, c'était à Notre-Dame du Rosaire, chez l'aimable curé Boyreau. Jules Derome y rendit, à la grande joie des 4 ou 500 auditeurs, une dizaine des vieilles chansons de chez nous. Bernier improvisait, Doyon disait des vers... J'ai vu par moment, des larmes dans certains yeux.

Plus tard, c'est à la rue de Bercy, devant 7 à 800 personnes. Nous sommes les hôtes de cette oeuvre admirable du « Chantier! » Derome chante toujours: *Marianne s'en va-t-au moulin... Isabeau s'y promène...* Le Père Lamarche, cette fois, est au piano. Le dimanche matin, 1er mars, chez les Publicistes chrétiens, à la demande de G. Goyau et de F. Veillot, nous expliquons de notre mieux, ce que nous voulons être, Enfin, à la Mi-Carême, au Cercle du Luxembourg, sous

la présidence très appréciée, très applaudie et très significative de M. Edouard Montpetit, nous donnions la troisième conférence sur le Canada, avec projections.

Un jour, il s'agit de relever dans la presse, les remarques désobligeantes sur notre goût artistique et notre soi-disante « réserve » outrée ; ou bien c'est l'insulte faite en plein Parlement français aux Canadiens catholiques. Une autre fois encore, les abbés Lamarche, Caillé et Thibaut adressent à la *Croix* une lettre très au point expliquant l'attitude des Canadiens français en face des menées anti-cléricales.

Enfin, au soir du 31 mars, le Comité de Propagande, malgré une certaine mauvaise humeur mal dissimulée, reçoit M. Edouard Montpetit. Ah ! ce fut une belle fête ! Plus de cent convives. Un évêque, des membres de l'Académie, le recteur de la Sorbonne, d'éminents médecins, des littérateurs et des journalistes représentent la France. Les membres les plus distingués de la colonie canadienne ayant à leur tête le sympathique secrétaire du commissariat, M. Dupuy, rendent hommage au compatriote qui leur fait honneur.

Nous recevons de la part de René Bazin, de M. Montpetit et du Docteur Grondin un précieux encouragement. Il faut continuer... Nous sommes dans la bonne voie. Les belles paroles de René Bazin ne tombent pas dans un sol infertile. « Canadiens qui rebâissez une Nouvelle France au bord du Saint-Laurent, je vous salue d'un cœur fraternel... Heureuse la pensée qui amène en France, de plus en plus nombreux, les étudiants canadiens-français ; à une condition que je vais dire... Vous avez quitté pour quelques années, cette contrée promise à de grandes destinées. Vous avez eu le sentiment qu'ici plus que partout ailleurs, une élite cana-

dienne achèverait de se former. Vous aviez raison, et vous serez de cette élite bienfaisante, si vous savez découvrir, choisir, emporter dans le Nouveau-Monde, ce qu'il y a d'infiniment précieux chez nous, et cela seulement. Jeunesse canadienne, qu'êtes-vous venue demander à la grand'mère patrie ? Ne prenez rien de l'esprit de la révolution, qui est détestable ; rien de ce scepticisme élégant qui eut son heure, mais qui est mort... Etudiez la France de la foi, de la prière et de la charité. Vous comprendrez que la France n'a pas, dans son coeur qui est sain, répudié la vocation divine... J'écrivais ces jours-ci, sur un carnet de notes, cette pensée qu'à la fin de votre séjour, plus tard, ayant beaucoup travaillé et beaucoup observé, je souhaite que vous trouviez juste entièrement : « Dieu, dans Sa liberté, s'est interdit à lui-même de laisser périr la France, car Il n'a point préparé de nation pour la remplacer. »

Qu'ajouter à cela ? Les mots appellent l'action. Le programme est en quelque sorte tout tracé. Sans doute, en dehors de nous, on peut faire beaucoup. Ainsi, que ne faudrait-il pas dire de l'oeuvre de notre ami, René Guenette, boursier du Gouvernement lui aussi, qui donne, depuis deux ans, des cours sur le Canada, à l'Institut normal diocésain de Paris, et parla si dignement, un jour, aux jeunes femmes françaises, réunies à Rouen ?

L'an prochain, avec des énergies nouvelles, nous nous remettrons à la tâche, nous serrons les rangs, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse. N'avons-nous pas le droit de compter un peu sur toutes les bonnes volontés, celles de chez nous et celles de France ?

Paris, juin 1925.

Jean BRUCHESI.

## LE BRÉVIAIRE DU PATRIOTE CANADIEN-FRANÇAIS

---

N'aurait-on fait que tirer du recueil intitulé *Discours et Allocutions*, pour le publier à part, l'admirable sermon de Mgr Louis-Adolphe Pâquet sur la vocation de la race française en Amérique, que c'eût été déjà très bien. Cette sorte de publication attire l'attention des lecteurs sur des oeuvres trop tôt oubliées et le format commode qu'on leur donne les met à la portée de tous. Ce sermon, prononcé en juin 1902, à l'occasion des noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, expose la mission de notre peuple avec *une profondeur philosophique* et une *documentation historique* qui n'ont pas été dépassées. On le trouve tout entier à la fin du petit livre que nous présentons, et le lecteur devra commencer par le lire tout entier. Il y goûtera sans le secours de personne, cette fermeté de pensée, cette hauteur de vues, et ces belles formules, qui placent Mgr Pâquet au premier rang de nos écrivains, aussi bien que des guides de notre nationalité.

On a pensé qu'il fallait mettre ces pages, d'une si parfaite plénitude, entre les mains de notre jeunesse; et pour que rien n'échappe à son attention, on s'est donné la peine de l'analyser, afin de lui en montrer la solide charpente et d'en faire ressortir les beautés de forme et les disciplines d'action. On s'est adressé pour cela au chanoine Emile Chartier, professeur de lettres depuis des années déjà longues, dans un de nos collèges classiques d'abord, puis dans une des chaires de notre Université. Il n'était pas possible de choisir un esprit mieux rompu à ce genre d'exercice, et capable, avec plus de rigueur et de sympathie, de dégager tout le sens de ce discours.

Le commentateur entre en matières par une *Introduction* où il recherche si vraiment il y a une *vocation* pour certains peuples? Il établit l'affirmative en citant Fénelon, de Maistre, Lacordaire, et chez nous Mgr Laflèche, Mgr Bégin, Mgr Racine, Routhier et M. Bourassa; il dit que personne ne l'a mieux prouvé, pour ce qui nous regarde, que Mgr Pâquet, et procède immédiatement à l'analyse de son discours. Ce schéma nous révèle un *exorde* fait de l'opposition de deux scènes historiques: la première messe célébrée à Québec en 1615 et la fête de 1902; une *proposition*, qui est de rechercher quelle est la mission de la race française en Amérique; une *division* en deux parties: d'abord la nature de cette mission, ensuite les moyens de s'en acquitter. Nous passons maintenant au développement de ces deux parties: la mission *apostolique* des Canadiens français est prouvée par leurs origines françaises, leurs origines religieuses, leur influence civilisatrice; cette mission leur impose des devoirs qui sont de conserver leur vie propre par un régime de vie nationale et l'usage de la langue française, de préserver leur caractère individuel par la culture intellectuelle et une somme justement dosée de conquêtes économiques, enfin de maintenir leurs traditions nationales de patriotisme et de catholicisme. La péroraison est un voeu de *fidélité*.

Simple résumé, ai-je dit. M. le chanoine Chartier reprend ensuite, l'un après l'autre ces fils conducteurs, il nous les fait suivre à travers le discours de Mgr Pâquet; il nous montre comment l'écrivain, véritable créateur, a su entourer cette ossature d'une chair saine et compacte, comment il lui a donné une forme souple et belle, comment il lui a insufflé une forte vie... Ce commentaire ne se borne pas à des indications toutes imperson-

nelles. M. Chartier enrichit le texte du discours de ses propres réflexions et collabore vraiment avec l'orateur. Je n'en veux pour exemple que l'explication qu'il donne en trois pages fort intéressantes (p. 39-41), d'une phrase de Mgr Pâquet: « Les sympathies de race sont comme les notions de justice et d'honneur: elles ne connaissent pas de frontières. » De telles affirmations sont fécondes certes et remplissent de joie des esprits cultivés; mais on conçoit que de jeunes cerveaux ne sauraient les saisir sans quelque secours.

Le titre de cette publication n'est point un effet du hasard. Le *bréviaire* est un livre de prières dont le prêtre ne saurait se passer; l'Eglise lui fait une obligation stricte d'en lire une partie déterminée chaque jour; il y trouve les exemples des saints, d'abondants extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament, un choix d'écrits des Pères, bref, un riche aliment pour sa méditation et sa piété. L'idée des éditeurs du *Bréviaire du Patriote Canadien-français* a été précisément de faire de ce petit livre l'indispensable lecture de nos jeunes gens. Ah! non, ils n'ont pas eu tort. Jamais nous ne nous convaincrions assez de cette haute mission de notre race, en Amérique. Elle est grande et difficile,—d'aucuns peut-être la croient irréalisable;—mais si difficile qu'elle soit, rappelons-nous que nous n'en avons point d'autre sur ce continent. Nous la remplirons, ou nous disparaîtrons.

Ceux qui dirigent nos destinées spirituelles l'ont compris depuis longtemps. Cette collaboration de deux éminents professeurs de l'Université de Québec et de l'Université de Montréal, est le symbole de leur unanimité. Nous y voyons aussi un gage de succès.

LOUIS DELIGNY.

## LA QUESTION FLAMANDE <sup>1</sup> EN BELGIQUE

---

Il y en Belgique sept millions et demi d'habitants, dont quatre millions parlent le flamand, et trois millions et demi parlent le français. Il faut cependant noter qu'il y a un million de Belges, qui, tout en parlant, les uns plutôt le flamand, les autres plutôt le français, sont bilingues, comme on dit ici, c'est-à-dire parlent couramment nos deux langues nationales.

Les bilingues sont surtout nombreux dans l'agglomération bruxelloise, qui compte huit cent mille habitants.

Ceux qui parlent le français en Belgique s'appellent Wallons. Le mot wallon, vous ne vous en douteriez pas, signifie gaulois; parce que dans les dialectes populaires wallons, le *g* dur ou *gu* français se transmute souvent en *w*, prononcé comme le *w* anglais. De Gallo on a fait Wallon.

\* \* \*

Si l'on remonte aux anciennes origines de la Belgique, au temps de la conquête des Gaules, par Jules César, la Belgique entière était gauloise. Il y avait cependant déjà alors une forte infiltration germanique. César pacifia la Belgique à sa façon, par les massacres en masse. Ce furent surtout les populations des contrées du Nord, plus purement gauloises, et restées plus à l'abri de l'infiltration germanique de l'Est et de l'influence romaine

<sup>1</sup> Un de nos amis du Canada nous envoie cet article qu'a bien voulu écrire pour l'*Action Française*, un Belge de Belgique. Nous le publions avec plaisir, assuré de renseigner nos lecteurs, non seulement sur la question de langues au pays de notre collaborateur, mais aussi sur ce problème du bilinguisme que nous étudions cette année. (N. D. L. R.).

du Sud, qui furent en bonne partie anéanties par les conquérants romains. Le vide des populations fut comblé par de nouvelles immigrations de Germains, ce qui fit que le Nord de la Belgique se germanisa, tandis que le Sud adopta la langue latine. Les descendants des Gallo-Germains du Nord sont les Flamands; et les descendants des Gallo-Romains du Sud sont les Wallons.

Pendant de longs siècles, la partie wallonne usa des dialectes wallons ou français, sans jamais subir la concurrence d'aucun dialecte germanique. Il en fut autrement dans le Nord. Les rapports de commerce avec le pays wallon et la France, le rayonnement intellectuel de la France, la situation politique de cette partie du pays flamand qui forme la Flandre proprement dite, qui était fief de la couronne de France au temps de la féodalité, fit que les nobles, les bourgeois et commerçants flamands étaient avides d'apprendre le français et fiers de s'en servir.

En 1895, nous dûmes subir la domination hollandaise. Elle fut despotique et injuste, et causa tant de mécontentements parmi les Belges, qu'elle aboutit à la Révolution de 1830, qui valut à la Belgique son indépendance actuelle. De 1815 à 1830, les Hollandais favorisèrent par tous les moyens le hollandais aux dépens du français. Dans la réaction des idées, en 1830, les Belges, même flamands, étaient tous partisans de l'emploi du français dans l'enseignement. Peu à peu un revirement s'opéra parmi les Flamands. Ils trouvèrent qu'ils s'étaient laissé aller à un engouement pour le français, au détriment de l'enseignement de leur langue maternelle. C'est de cette nouvelle réaction qu'est né ce que nous appelons en Belgique: le mouvement flamand.

Quand ce mouvement naquit, la langue flamande était bien encore la langue employée dans l'enseignement primaire, dans la partie flamande de la Belgique ; mais l'enseignement du degré moyen, dans les écoles moyennes et collèges, et l'enseignement supérieur dans les universités se donnaient en français. On y maintenait toutefois des cours de flamand.

Voilà un point qui différencie le mouvement flamand de Belgique du mouvement français du Canada ; car vous autres, Canadiens-Français, vous obtenez difficilement, par endroits, comme au Manitoba par exemple, d'avoir des écoles primaires dans votre langue, malgré les droits qui vous avaient été reconnus.

Le but du mouvement flamand était donc d'obtenir que la langue employée dans l'enseignement moyen et supérieur, ce que nous appelons ici la langue véhiculaire de l'enseignement, fût la langue flamande, pour les établissements d'instruction situés dans la partie flamande de la Belgique.

Pour l'enseignement moyen, c'est une chose réalisée ou en voie de se réaliser déjà, à peu près partout. Pour l'enseignement supérieur, on a déjà voté une loi introduisant le flamand pour les deux tiers des cours, à l'université de l'Etat à Gand. Quant à l'université catholique de Louvain, qui est dirigée par l'épiscopat belge, on dédouble les cours : c'est-à-dire qu'on se met à les donner dans les deux langues, à mesure que les ressources le permettent.

Par le fait de la prépondérance dont le français avait joui dans l'enseignement, à partir de 1830, le français était la langue employée dans les tribunaux et à l'armée. Des lois ont été votées, mettant le flamand sur le pied d'égalité avec le français, pour les tribunaux.

Pour l'armée, on emploie le flamand pour l'instruction des recrues flamandes, et l'on cherche, dans les écoles militaires, destinées au recrutement des officiers et sous-officiers, à inculquer la connaissance du français aux flamands, et celle du flamand aux wallons.

Jusqu'ici, rien que de très légitime dans le mouvement flamand et dans les revendications qu'il a fait triompher. Mais ces mouvements nationalistes ou racistes trouvent toujours des partisans qui, par une surenchère démagogique, veulent décrocher des mandats politiques et excitent les masses à aller plus loin. Il se crée ainsi dans le peuple, un esprit systématique d'opposition que l'orgueil de race entretient.

Les Flamands extrémistes en sont arrivés à exiger la séparation de l'armée en régiments flamands et régiments wallons; ils en sont venus à vouloir instaurer en Belgique la séparation administrative entre la Belgique flamande et la Belgique wallonne. Il est évident que ce serait établir une dualité qui amènerait, à une échéance plus ou moins rapprochée, la fin de la Belgique. Chaque partie de la Belgique, dressée l'une contre l'autre, finirait fatalement par arriver jusqu'au bout de sa tendance, et la Belgique se désagrègerait. Le Nord flamand irait à la Hollande ou à l'Allemagne, et le Sud wallon irait à la France. Il va sans dire que cela est contraire à l'esprit national belge. De plus, la Belgique qui est un pays prospère et qui a acquis un nom glorieux, n'aurait rien à gagner à cette dissolution, qui ferait de ses tronçons séparés et rattachés à d'autres pays, des minorités sans influence suffisante pour garder leurs caractères propres et défendre leurs intérêts particuliers. L'exemple actuel de l'Alsace et de la Lorraine, en lutte avec le gouvernement sectaire de la République française, mon-

tre bien ce que valent ces rattachements de provinces à un grand pays. Ceux qui en Belgique s'opposent à ces tendances extrémistes, ce sont tous les Belges, même flamands, qui ont une compréhension plus saine et plus élevée du patriotisme et comprennent mieux les véritables intérêts du pays.

Les Wallons ne s'opposent pas à ce que les flamands reçoivent l'enseignement dans leur langue, et même dans les établissements d'enseignement moyen du pays wallon, on donne des cours de flamand. Mais il y a, dans la partie flamande du pays, surtout dans les villes, de nombreuses familles aristocratiques et bourgeoises, qui ont adopté à leur foyer la langue française, comme cela s'est fait de tout temps dans les Flandres, et qui ne voient pas de bon œil que, sinon l'enseignement du français, du moins son emploi comme langue véhiculaire de l'enseignement, tend à disparaître en pays flamand. C'est ainsi que l'on appelle flamingants les Flamands partisans de l'emploi de leur langue, et que les flamingants ripostent en traitant de fransquillons les Flamands partisans de l'emploi du français. Ce terme de fransquillon est un diminutif du mot flamand fransch, c'est-à-dire français. Fransquillon donc est l'équivalent de petit Français, et les Flamingants en font un terme de mépris.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit de cette querelle de langues, il est certain qu'en ne l'envisageant point d'une façon partielle, ni comme wallon, ni comme flamand, ni surtout comme flamingant ou comme fransquillon, mais d'une manière purement objective, on peut se mettre à deux points de vue différents.

D'une part, les Flamands sont des Belges aussi bien que les Wallons, et comme l'a dit un de nos chansonniers belges :

Wallon, Flamand, sont des prénoms ;  
Belge est notre nom de famille.

Il est donc incontestable que ces Flamands ont autant de droits que les Wallons, à ce que leur langue soit employée en pays flamand, comme le français l'est en pays wallon.

D'autre part, il n'en est pas moins vrai que le français est une langue universelle d'une culture plus étendue, alors que la langue flamande est d'un usage plus local et plus restreint, et ne peut offrir les mêmes avantages que la langue française, pour l'expansion mondiale et les rapports intellectuels avec les autres peuples.

Si les Hollandais, qui parlent une langue très semblable au flamand, sont nos voisins du Nord, les Français sont nos voisins du Sud et de l'Ouest. Or l'étendue de la frontière française par rapport à la Belgique est bien plus grande que l'étendue de la frontière hollandaise, les relations de commerce sont beaucoup plus importantes avec la France, et il y a une forte émigration, plus encore de Flamands que de Wallons, de Belgique en France. Du reste la langue hollandaise elle-même n'est pas une langue d'un usage mondial, et les Hollandais s'adonnent vivement à l'étude de l'allemand, de l'anglais, et même du français, et ils aiment à faire parade de leur connaissance de ces langues. Ce sont là des facteurs d'ordre général dont les flamingants ne veulent pas tenir compte.

Pendant la grande guerre, les Allemands, qui avaient d'abord été aussi cruels envers les Flamands qu'envers

les Wallons, par les massacres, les incendies, les pillages, et les déportations de travailleurs, ont ensuite cherché à utiliser le mouvement flamand, pour fomenter la discorde parmi les Belges. Prévoyant leur défaite, ils s'étaient promis de laisser un dard empoisonné au cœur de la Belgique; ils essayèrent d'établir la séparation administrative et créèrent parmi les flamingants les plus exaltés une tendance à l'autonomie de la Flandre. Ceux qui se sont prêtés à leurs menées s'appellent *activistes*. On les confond souvent, à tort, avec les séparatistes, c'est-à-dire avec ceux qui veulent la séparation ou division administrative de la Belgique. Sans doute les *activistes* pro-allemands étaient séparatistes; mais il y a des séparatistes qui n'ont pas donné dans l'activisme. Pour être complet, il faut dire qu'il y eut aussi des *activistes* wallons, c'est-à-dire un petit nombre d'individus qui se laissèrent gagner par l'appât des gros traitements et acceptèrent des places d'employés dans les bureaux administratifs de la Wallonie. Il y a aussi quelques séparatistes parmi les libéraux wallons, mais la population wallonne ne les prend pas au sérieux. Le tort de certains flamingants actuels est de vouloir considérer, comme des martyrs de la cause flamande, ces activistes qui ont été justement condamnés à des peines de prison par les tribunaux belges, pour avoir pactisé avec l'envahisseur ennemi, trahi leurs devoirs envers la patrie belge et renié leur roi, pour plaire aux Allemands. La plupart d'entre eux étaient des ambitieux qu'avaient tablé sur la victoire allemande et avaient escompté honneurs et profits. Qu'il y ait eu parmi eux quelques égarés plus ou moins sincères, qui n'ont vu dans les Allemands que des alliés d'occasion, on peut le croire, et on peut leur

accorder des circonstances atténuantes ; mais ils n'en ont pas moins commis une lourde faute.

De plus, il y a parmi les Flamands un vague mouvement pro-néerlandais. Néerlandais est synonyme de hollandais, mais tout synonyme a sa nuance propre. Le terme de hollandais n'est pas sympathique en Belgique. Nous nous souvenons de 1830, et nous sommes trop près même de la dernière guerre, où la Hollande en affectant des apparences de neutralité, a en réalité plutôt favorisé l'Allemagne. La rivalité entre le port hollandais de Rotterdam et le port belge d'Anvers, les agissements des Hollandais dans la question de l'Escaut, l'hostilité des Hollandais vis-à-vis de la Belgique, tout cela fait que les Flamands sont gênés de se tourner ouvertement vers la Hollande. Ils employent donc de préférence le terme de néerlandais, plus mitigé, mais précis, servant plutôt à caractériser la langue qu'à marquer la nationalité. Les flamingants tendent un rapprochement, en abandonnant le dialecte flamand pour le hollandais, qui lui ressemble beaucoup. Le hollandais est donc adopté en Belgique en guise de flamand officiel, on l'enseigne dans les écoles flamandes sous l'appellation euphémique de néerlandais, le maître d'école et les membres du jeune clergé flamand affectent de prononcer à la hollandaise, d'employer des termes hollandais lorsqu'ils se différencient des vieux mots flamands. Ils ont trouvé une raison spécieuse pour motiver cette manière de faire : « Le flamand est resté stationnaire pendant de longues années, à partir de 1830. Pendant ce temps-là, le hollandais continuait son évolution vers le progrès. Pour rattraper le temps perdu, nous adoptons le néerlandais. » — Il faut pourtant dire qu'au XIXe siècle, après 1830, la Flandre a eu d'excellents littérateurs, dont les ouvrages

sont appréciés même en Hollande. Certes le dialecte flamand valait bien le dialecte hollandais. Le hollandais s'est développé sous l'influence de l'allemand, et perd en clarté d'expression dans ses longues périodes, où les propositions s'enchevêtrent, comme dans des discours cicéroniens. Dans notre vie moderne, d'allure pressée, un langage d'une forme précise et nette, comme le français, exprime la pensée avec plus de clarté que les phrases emmêlées de l'allemand ou du hollandais, aux nombreuses inversions. Le flamand avait une construction plus simple qui se rapprochait davantage de la phrase française. Le west-flamand notamment avait une littérature abondante. Bref, c'est un fait que les Flamands ont renié leur langue propre pour adopter le hollandais. Le contraire eut été mieux, et plus fier et plus noble, et plus conforme aux traditions du pays; mais après tout, si les Flamands veulent du hollandais, baptisé néerlandais, c'est leur affaire.

On comprend tout de même que la menace des Séparatistes flamingants contre l'unité de la Belgique, et les intrusions d'influences étrangères, allemande et hollandaise, ont imprimé au flamingantisme une allure qui lui donne un certain discrédit, et qui fait que beaucoup de Belges hésitent à se prononcer, chaque fois qu'une revendication flamande est en question.

Toutefois, soyons heureux de le reconnaître, la grande masse du peuple belge est restée belge avant tout. Les Wallons, les catholiques surtout, considèrent les Flamands avec assez de sympathie et ne sont généralement pas opposés à leurs revendications justes. Bien des Flamands veulent seulement obtenir le redressement des griefs qu'ils estiment légitimes, au point de vue linguistique, comme la flamandisation complète de l'Uni-

versité de Gand. Ils ont déjà obtenu gain de cause sur presque toute la ligne. Encore quelques concessions et l'on peut espérer que l'apaisement se fera, que le calme renaîtra dans tous les esprits, que le bon sens national fera litière de toutes les exagérations qui compromettent la cause flamande, que Wallons et Flamands se souviendront de la belle devise de la Belgique: « L'Union fait la Force. »

\* \* \*

Je crois avoir exposé la question flamande avec assez d'ampleur et d'objectivité. Mais je tiens à faire remarquer encore que les Flamands sont loin d'être opprimés, et de subir l'étouffement graduel de leur langue. Ils détiennent un grand nombre de places dans toutes les administrations. Il n'est pas rare de rencontrer dans une gare du pays wallon, un groupe d'employés parlant flamand. Il arrive que la plupart des ministres qui tiennent la barre de l'Etat sont flamands, et je connais tel ministre wallon, qui n'est ministre que parce qu'il est l'homme lige des démocrates flamands. Sur six évêques titulaires, quatre sont flamands, et les Wallons de trois provinces wallonnes sur quatre ne se plaignent pas d'avoir des évêques flamands.

Par contre les flamingants sont assez intolérants chez eux, facilement querelleurs et violents, susceptibles à l'excès en matière de langue et de race. Je connais bien des collèges flamands où, malgré de vieux règlements, plus jamais les élèves ne s'exercent à parler français. On a vu des passants roués de coups, dans les rues de villes flamandes, parce qu'ils avaient eu l'audace de parler français. Je connais des professeurs qui disent à leurs élèves: « Non seulement nous vous défendons de parler

français ici ; mais même chez vous, quand vos mamans vous parleront français, vous leur répondrez en flamand. » Cette phobie du français dégénère chez des flamingants fanatiques en haine de la France et des Français, voire même des Wallons. Même l'illustre Cardinal Mercier, l'une des gloires de la Belgique, ne trouve pas grâce à leurs yeux. Par contre, ils sont pleins de tendresse pour les Allemands, les Hollandais, les Anglais. Il faut bien l'avouer, cette mentalité racique, ce nationalisme outrancier tient plus de l'esprit païen que de l'esprit chrétien. C'est une forme d'orgueil, une exaltation collective du moi. On croirait entendre les Grecs ou les Romains d'autrefois, traitant de barbares toutes les nations étrangères. Ce n'est plus la parole de l'Apôtre des nations : « Je me considère comme obligé envers les Grecs comme envers les Barbares..... Il n'y a plus ni Gentil, ni Juif, ni Barbare, ni Scythe, mais il y a le Christ en tous. Il n'y a ni Juif, ni Grec, car vous êtes tous unis dans le Christ Jésus. »

Avec cela, les flamingants posent volontiers aux opprimés, parce qu'on ne leur donne pas immédiatement tout ce qu'ils réclament. Cela leur donne le beau rôle ; mais ce n'est que de la pose. Les maîtres flamands affirment cette oppression sur tous les tons, les journaux flamingants la proclament, et la jeunesse, la jeunesse étudiante surtout, finit par le croire et s'exaspère. Ce bourrage de crâne aigrit les esprits et contribue à la violence du mouvement. Allez demander à un paysan flamand s'il est opprimé : il vous regardera avec ahurissement, à moins qu'il ne lise les journaux avancés. Allez le demander à un commerçant ou à un bourgeois flamand, et il haussera les épaules. Mais allez le dire à un théoricien, à un politicien, à un mineur : il se lèvera

avec des airs tragiques et vous débitera des tirades solennelles dont les conclusions dépasseront les prémisses.

Dans l'agglomération bruxelloise, l'esprit est plus nationaliste belge, et chaque fois que les flaminganits veulent faire une manifestation dans la rue, la foule leur est plutôt hostile. Si les Flamands veulent être Belges avant tout, et je crois que la plupart le veulent, et j'espère que tous le voudront, tous leurs griefs légitimes achèveront de disparaître. Ceux d'entre eux qui seront allés aux extrêmes, en bannissant l'enseignement ou tout emploi du français chez eux, obligeront leurs neveux à faire un jour machine en arrière; car on ne bâtit rien de solide sur du sentimentalisme outré, mais tôt ou tard on est ramené à la réalité, par les faits et les exigences de la vie. Du jour où le français aura été entièrement banni des Flandres, les Flamands eux-mêmes le rétabliront sur une échelle normale, comme langue secondaire pour eux et cependant nécessaire. Il serait plus simple de ne pas le supprimer; mais il ne faut pas demander trop de sagesse aux politiciens.

Pour terminer, vous constaterez que la similitude entre le mouvement flamand en Belgique et le mouvement français au Canada est singulièrement faible; et que ce serait envisager la question sous un faux jour, que de considérer les Flamands comme les Canadiens français. Il y a bien plutôt antinomie entre les deux situations. En Belgique, comme au Canada, le français est battu en brèche. Pas plus en Belgique qu'au Canada, la puissance française n'a rien à voir dans l'affaire. Mais, si la force anglaise cherche à étouffer graduellement l'emploi de la langue française au Canada et oblige les Canadiens français à défendre leur juste cause, avec une belle vaillance et une robuste con-

fiance dans l'avenir, par contre, en Belgique, le flamand conquiert une importance dans l'enseignement qu'il n'avait jamais eue jusqu'ici. Les Belges d'expression française ne cherchent nullement à étouffer ni graduellement, ni autrement, l'emploi du flamand; mais tout en défendant la langue française pour le pays wallon, ils doivent veiller à ce que les concessions accordées aux Flamands ne dépassent pas la mesure, et ne puissent aboutir à la destruction de l'unité nationale en Belgique.

Les Flamands sont en grande majorité catholiques en politique. En ce moment, aux approches des élections législatives, il se dessine dans tout le pays un grand mouvement d'union et de rapprochement entre tous les Catholiques. *Deus sanabiles fecit nationes orbis terrarum*. Dieu a fait guérissables les nations de la terre, dit le livre sacré de la Sagesse. Espérons que cette plaie de la querelle des langues guérira avec le temps, aussi bien en Belgique qu'au Canada. Au ciel, on parlera la langue de l'esprit. En attendant, tâchons de garder ici-bas le langage du bon sens.

BELGA.

---

### LE VIEUX SÉMINAIRE DE NOTRE-DAME DE MONT-RÉAL, par Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice.

M. Maurault a mis en brochure une de ses études d'abord parue dans la *Revue trimestrielle canadienne*. L'on y retrouvera les qualités bien connues de cet historien: documentation, minutieuse, passion des détails et don de les animer, amour du passé qui en fait parler avec émotion. Est-ce la grande histoire de Saint-Sulpice au Canada dont les matériaux commenceraient enfin de s'amasser? Il faudrait le souhaiter, car M. Maurault a bien toutes les qualités pour écrire cette histoire depuis si longtemps attendue.

## LES SYNDICATS CATHOLIQUES CANADIENS

---

C'est le titre d'un livre que vient de publier le Révérend Père Ludovic Maltais. Ce livre contient la thèse soutenue par ce franciscain le printemps dernier à Washington devant la Faculté de Philosophie de l'Université catholique d'Amérique. Elle lui valut le titre de docteur en philosophie.

Cette thèse ne ressemble guère à ces genres de travaux. Vous savez comment d'ordinaire l'on prépare une thèse. Le candidat s'enferme dans son cabinet ; il allume sa lampe, aligne devant lui une trentaine de volumes et, partant du déluge, il repasse toutes les théories émises sur le sujet choisi. S'il a du talent il s'arrête à l'une d'entre elles, généralement la plus orthodoxe, trouve moyen de greffer quelques aperçus nouveaux sur les arguments anciens émis à son sujet. La thèse publiée, le lecteur s'étonne devant ces pages si nombreuses dont les multiples dissertations démontrent la diversité des efforts dans le champ de la pensée humaine et le mérite des candidats qui les compilent.

Le Révérend Père Maltais voulut faire oeuvre originale. Il y a réussi. A propos des syndicats catholiques canadiens il aurait pu consacrer une thèse à la légitimité des syndicats en général et à la légitimité des syndicats canadiens en particulier. Se servant de bouquins nombreux, il fut parvenu à faire l'histoire de l'unionisme dans tous les pays, à commenter les encycliques de quelques papes, à nous convaincre que les ouvriers catholiques peuvent, en s'unissant pour promouvoir leurs intérêts matériels, vivre dans une atmosphère religieuse.

Le Révérend Père Maltais a laissé à d'autres ce travail. Il étudia le syndicat catholique canadien. Comment est-il né? Comment s'est-il constitué? Quels sont les obstacles auxquels il se heurte? Questions de faits. Considérant les syndicats comme des organisations ouvrières, recherchant leurs activités unionistes sous les circonstances et dans le milieu où ils ont été établis et où ils doivent se développer, le Père Maltais ne pouvait pas se contenter de feuilleter les bouquins. Il lui fallut aller chercher un document précieux. Cette étude aidera, nous l'espérons, à faire mieux comprendre le rôle du syndicat catholique en notre pays, à faire réfléchir davantage sur les obstacles à éviter, les moyens à prendre pour le développer et contribuer ainsi chez nous à maintenir l'un des éléments de la paix sociale.

\* \* \*

L'organisation ouvrière ne commença de se développer dans la province de Québec qu'aux environs de l'année 1900. Après un quart de siècle il s'en faut de beaucoup que tous les ouvriers soient enrégimentés. Au Canada moins de 10% des travailleurs industriels sont, paraît-il, organisés en unions. Dans la province de Québec l'organisation ouvrière n'atteint actuellement qu'une faible proportion des travailleurs. (Lisez à ce sujet les statistiques fort intéressantes publiées aux pages 426 et suivantes de l'Annuaire statistique de Québec, 1924).

Vers 1910 les quelques dizaines de milliers d'ouvriers québécois qui étaient syndiqués, faisaient partie des unions neutres, unions internationales. Il y a une quinzaine d'années la campagne active entreprise pour leur

recruter de nouvelles unités parmi nos travailleurs et établir de nouvelles unions neutres déclancha le mouvement qui amena la fondation de syndicats catholiques dans divers diocèses de notre province. Le Père Maltais évalue à quatre-vingt mille environ le nombre des véritables unionistes québécois, dont une vingtaine de mille appartiennent aux syndicats catholiques et le reste aux unions neutres.

L'idée mère de l'unionisme catholique c'est d'introduire dans le syndicat l'élément religieux à côté de l'intérêt professionnel. Dans cette conception de l'association des travailleurs, il s'agit d'un mouvement religieux et social en même temps que d'une organisation ouvrière. Au lieu de réunir les ouvriers uniquement dans leur intérêt matériel, ainsi que le veut l'unioniste neutre et international, l'unioniste catholique les groupe avec des préoccupations sociales et morales. Tandis que les organisations internationales sont à base de neutralité religieuse et acceptent comme membres tous les travailleurs, indépendamment de leur croyance et de leur affiliation, le syndicat dont le Père Maltais retrace l'origine canadienne, groupe les ouvriers catholiques; il organise leur activité professionnelle et économique d'après la doctrine de l'Eglise énoncée par les papes et les évêques. Le syndicat catholique tel que conçu ici, ajoute à ces deux aspects le caractère national, particularité qui achève d'en faire un élément d'ordre et de force pour notre pays. Les fondateurs de nos syndicats catholiques répondent en somme au conseil que lançait un jour un prêtre qui donna une grande partie de sa vie à la fondation de ces groupements ouvriers, M. l'abbé Edmour Hébert: « A ceux qui sentent parfois s'éveiller en eux la flamme

du patriotisme, et qui, devant la vague montante des unions internationales, veulent garder à nos classes ouvrières leur autonomie, à ceux qui veulent, sur ce sol canadien, arrosé par le sang des martyrs et fécondé par les sueurs de nos premiers colons, rester fidèles à nos traditions nationales et religieuses; qui, en face du danger grandissant des unions neutres, désirent conserver à nos populations laborieuses une foi intangible, nous demandons de fonder des syndicats franchement catholiques. »

Ce sont là les principes essentiels du syndicat catholique. Les faits tels que constatés par le Père Maltais attestent que nos syndicats catholiques n'ont pas tous été fondés sur des lignes uniformes ni d'après les mêmes méthodes. Les premières organisations ouvrières catholiques établies dans notre pays sont nées d'influence locale; leur organisation reposa parfois sur la volonté d'un seul homme. Cette particularité conduisit le Père Maltais à faire l'historique de chacun de ces groupements. N'était-ce pas la meilleure façon de montrer dans leurs cadres réels l'action des principes et des méthodes qui ont présidé à leur naissance et mettre en pleine lumière les résultats obtenus?

C'est en 1907, à Chicoutimi, que fut établi le premier groupement ouvrier catholique au Canada. A ce sujet l'auteur rappelle les précieux services rendus à cette cause par Mgr Eugène Lapointe. Sentant dès sa jeunesse la vocation sociale, formé à cette discipline par des études faites chez nous et en Europe, vivant dans un milieu ouvrier, Mgr Lapointe voulut de bonne heure mettre en pratique ses résolutions de s'occuper des questions sociales. Dès 1903, il commença la série des oeu-

vres qu'il créa au profit des ouvriers. Les choses n'allèrent pas tout seules. Vers 1907, à une assemblée convoquée dans le centre ouvrier de Chicoutimi afin de grouper les adhérents à la « Fédération ouvrière de Chicoutimi », Mgr Lapointe eut peine à donner sa conférence de propagande. Il fut interrompu et hué par l'auditoire. Sur quatre cents ouvriers présents à l'assemblée six seulement donnèrent leurs noms comme membres de la Fédération. La vaillance vint à bout de ces obstacles et les succès qui suivirent effacèrent les chagrins de la première heure.



Mais il serait trop long de raconter en détail la naissance et le développement de chacun de ces syndicats. Il faut lire toute la première partie de cette étude pour connaître le dévouement, les efforts et les sacrifices qu'entraîna la fondation des syndicats ouvriers dans les principaux centres industriels de notre province, à Chicoutimi et à Hull, à Trois-Rivières et à Thetford-les-Mines, à Granby et à Sherbrooke, à Lachine et à St-Hyacinthe, à Québec et à Montréal.

Aujourd'hui les cadres semblent formés. Il s'agit de les remplir. Au point de vue structural le syndicalisme catholique de notre province comprend, comme élément organique, le Syndicat, unité fondamentale de l'unionisme catholique, le Conseil central, organisme général à un groupe de syndicats d'une ville ou d'une région, la Fédération de profession et de métier, comprenant l'ensemble des syndicats de travailleurs exerçant le même métier, le même commerce, la même profession, ou appartenant à un même type d'industrie, la

Confédération des travailleurs catholiques du Canada, groupant toutes les organisations ouvrières en un organisme central pouvant représenter leurs aspirations communes et présider à leur évolution. Des principes sont à la base de ces groupements; une méthode doit être suivie, des obstacles évités, des progrès réalisés. A ces questions plutôt théoriques, le Père Maltais consacre la deuxième partie de son ouvrage. Il ne l'a pas cependant rempli de vagues abstractions. C'est à la lumière des faits, en songeant au développement de chacun de nos syndicats, qu'il essaya de dégager la ligne de conduite que doivent suivre nos unionistes catholiques.

Puisque les facteurs essentiels du syndicat catholique sont l'élément religieux et l'intérêt professionnel, le Père Maltais recherche la façon de concilier ces deux éléments et d'assurer ainsi le développement normal et progressif du syndicat.

Laquelle des deux tendances domine dans les syndicats? Voilà bien la tâche: il faut que ces deux éléments demeurent la double base structurale et fonctionnelle sans que l'un jette l'autre dans l'ombre. Sachons gré au R. P. Maltais d'avoir écrit sur ce point d'utiles vérités. L'élément professionnel, « tout en étant subordonné au premier (l'élément religieux) constitue le corps de l'unionisme catholique et lui donne au point de vue de sa structure et de ses fonctions une ressemblance marquée avec le trade unionisme en général », écrit le R. P. Maltais (P. 102). Il ajoute: « Un mouvement ouvrier sérieux doit offrir des avantages réels aux travailleurs; autrement il est voué à la faillite. L'ouvrier moderne aspire à améliorer sa situation économique et sociale. Il veut de meilleurs salaires, moins d'heures de travail,

une protection efficace contre les accidents et les risques industriels, une répartition plus équitable des profits de l'industrie. C'est pour obtenir ces avantages que le travailleur recherche la force de l'association ; et c'est pour satisfaire ces aspirations et ces désirs que l'unionisme a été fondé. Les militants du mouvement catholique doivent connaître la mentalité des classes laborieuses, ainsi que leurs besoins économiques et sociaux ; et ils doivent se préparer à leur offrir un système de protection et de secours efficace s'ils veulent les gagner à leurs idées d'action sociale » (p. 132). Et encore : « Les syndicats à l'eau de rose, comme on appelle en Belgique les syndicats sans valeur économique, sont destinés à faire fiasco. Les ouvriers s'éloignent instinctivement d'associations incapables de protéger efficacement les intérêts des travailleurs. Il en serait de même au Canada, si l'unionisme catholique devait remplir seulement le rôle d'une confrérie ». (P. 129).

Pour maintenir ce type particulier d'organisation ouvrière sur sa double base, le Révérend Père Maltais réclame l'urgente formation de chefs compétents et un choix judicieux des aumôniers. Le R. P. Maltais n'hésite pas à écrire que nos syndicats catholiques n'ont guère de chance de succès complet s'ils ne sont pas dirigés par des hommes parfaitement renseignés sur les différents problèmes inhérents aux questions ouvrières et sur les conditions politiques et industrielles de notre pays. Le problème à résoudre c'est de trouver parmi les membres d'un syndicat des chefs capables de diriger ses activités économiques et professionnelles et qui consentent à recevoir une direction doctrinale des aumôniers. Chez ces derniers, l'auteur souhaite trouver une

grande habileté à manier les hommes et une connaissance générale des affaires. Leur rôle, écrit-il, est avant tout en fonction de leurs connaissances économiques et doctrinales. L'auteur s'oppose au changement fréquent des aumôniers; l'unité de direction en souffre. Chefs et aumôniers compétents s'entendront pour résoudre d'autres problèmes inhérents à la vie du syndicat, par exemple, déterminer les relations à tenir avec les employeurs et les unions neutres, exercer une action sur les gouvernements et l'opinion publique.

\* \* \*

Sans être un éloge dithyrambique de nos syndicats catholiques, l'étude du R. P. Maltais porte avec elle l'encouragement et l'espérance. L'auteur se refuse à porter un jugement définitif sur l'influence sociale de l'unionisme catholique au Canada. Il fait mieux que d'écrire une page poétique à ce sujet. Les faits qu'il a groupés montrent les efforts accomplis et, à certains points de vue, un succès remarquable. Félicitons le Père Maltais de cette contribution à notre action sociale. Souhaitons qu'il persiste dans cette voie.

Né à la Malbaie, dans un milieu agricole et paisible, le R. P. Maltais n'en est pas moins attiré par les centres industriels et leurs problèmes. Devenu franciscain, disciple de saint François l'ami de la Pauvreté, il garde le souci d'étudier les moyens légitimes que prennent les ouvriers, les uns pour sortir de leurs misères imméritées, les autres pour s'empêcher d'y descendre, tous pour vivre dans un état d'aisance matérielle. Et le R. P. Maltais continue ainsi la tradition qui rattache chez nous prêtres et religieux au mouvement social. Un trait frappe dans cet ouvrage sur les syndicats catholiques canadiens, la

part très large prise par le clergé à la naissance et au développement de l'unionisme catholique. Evêques, religieux et prêtres suscitèrent ce mouvement et le dirigèrent. Union entre prêtres et laïques, les uns et les autres attachés à connaître la doctrine et les faits, voilà, il semble, une garantie de succès pour nos oeuvres sociales. Souhaitons que les syndicats d'ouvriers profitent toujours de cette harmonieuse collaboration.

Antonio PERRAULT.

---

### L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL SUPÉRIEUR.

Une enquête conduite il y a quelque temps aux Etats-Unis, a révélé que la plupart des 24,000 principaux hommes d'affaires américains ont complété des études secondaires. Poussée plus loin, la même enquête établit que, des 5 millions d'Américains qui n'ont passé par aucune école, 31 seulement figuraient parmi les 24,000 mentionnés plus haut. En retour, les 33 millions d'Américains diplômés des écoles modèles et les 4,000,000 de diplômés des écoles primaires supérieures (*high schools*) comptaient respectivement 1,880 et 1,182 représentants dans le groupe étudié... Enfin, les 1,400,000 Américains ayant complété des études secondaires fournissaient pour leur part au même groupe environ 14,000 membres. D'où il suit, pour parler chiffres jusqu'au bout, qu'un illettré possède une chance sur 160,000 de réussir, tandis qu'un diplômé d'école modèle en possède 10, un diplômé de *high school* 50, et un diplômé de *collège* (équivalent de nos collèges classiques) 1,600.

Naturellement, il ne faut pas prendre ces données au pied de la lettre; elles valent sans doute ce que valent toutes les statistiques de même nature. Tout au plus expriment-elles une approximation, une tendance. Elles corroborent néanmoins le témoignage de l'expérience quotidienne, à savoir, qu'à mesure que la finance, l'industrie et le commerce progressent, ils exigent une meilleure formation intellectuelle, une préparation plus longue et plus étendue, bref, de solides connaissances à la fois théoriques et pratiques. Or, cela suppose des institutions d'enseignement supérieur, des écoles spéciales. (*La Rente.*)

## PARLONS MIEUX

---

### UN AVERTI EN VAUT DEUX.

Le proverbe complet est : *un homme averti en vaut deux*—prévenu, un homme est doublement fort. On dit parfois : *un bon averti en vaut deux*, mais c'est un abus, car le mot *averti*, devenu substantif, cesse d'être français. C'est Nodier, paraît-il (cf. *Charles Rozan, Petites ignorances de la conversation*, p. 338) qui nous fournit les détails sur la naissance de ce dicton. Le mot *verti* a déjà été français ; il signifiait *tourné* (du latin *vertere*) et dans les signes conventionnels de l'imprimerie, un A retourné V valait deux A : c'est alors qu'on disait *un A verti en vaut deux*.

### CANTONS ET TOWNSHIPS.

*Townships* est du vieil anglais. Il est dérivé de l'anglo-saxon *tunscipe* (*tun*, enclos, ville, *scipe*, *ship*, vaisseau). Du temps des Anglo-Saxons, le territoire occupé par une communauté habitant un patrimoine enclos, une ferme ou un village renfermé dans certaines limites, formait un *township*. Ce mot a pour sens légal, en Angleterre, une ville ou un village lorsqu'il y en a plus d'un dans une province.

On doit à Gérin-Lajoie d'avoir remplacé, chez nous, le mot *township* par le mot *canton*. (Cf. *Bulletin des recherches historiques*, oct. 1924) Avant d'écrire *Jean Rivard*, il avait dit : « Bien que la scène de mon roman se passe dans les *townships*, je ne me servirai pas de ce mot qui n'est pas français. La Suisse où l'on écrit et parle le français, nomme cantons ses circonscriptions territoriales à peu près analogues à celles des *townships* : et ce nom est en usage en France pour désigner les grandes subdivisions des arrondissements. Je vais employer ce mot à leur exemple. »

Et de fait, dans *Jean Rivard*, publié en 1864, on lit *canton*. Depuis ce terme a évincé l'autre appellation importée par les Loyalistes. Cette victoire de linguistique a coïncidé avec les progrès numériques de la population française qui domine dans les Cantons de l'Est,

HERMAS BASTIEN.

## LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE.

---

### NOS PUBLICATIONS.

Nos lecteurs connaissent les dernières : *La Sève immortelle* de Laure Conan et le *Bréviaire du patriote Canadien-français*. Ils savent aussi le grand succès qu'ont obtenu ces deux ouvrages. Nous n'avons pas attendu la fin des vacances pour reprendre nos éditions. D'ici quelques mois paraîtront un ouvrage d'histoire d'Ernest Gagnon et deux romans canadiens : *Comme jadis*, par Magali Michelet et *la Terre vivante*, par Harry Bernard. Ce dernier sera mis en vente, espérons-nous, dans les premiers jours d'octobre. *L'Homme tombé*, premier essai du jeune auteur, a suscité des jugements bien divers. Mais tous les critiques ont reconnu du talent à M. Bernard et son essai devait obtenir l'un des premiers prix David. Le romancier, qui et un laborieux, ne s'est laissé ni griser par le succès ni décourager par les critiques. Il s'est remis au travail. Et l'on sera heureux de saluer, dans sa nouvelle oeuvre, la montée de son talent. Esprit d'observation plus affiné, langue épurée, composition et trame plus serrées et plus régulières, voilà pour satisfaire les plus exigeants. *La Terre vivante* n'est pas, chez nous, le premier roman du retour à la terre. Mais nous croyons que jamais histoire plus simple ne fut racontée avec autant d'émotion.

Faute d'espace, le chroniqueur est obligé de remiser ce mois-ci, beaucoup de ses notes. Il y reviendra dans la livraison de septembre.

Jacques BRASSIER.

---

### PSYCHOLOGIE ET PSYCHOTHÉRAPIE ÉDUCATIVES,

par l'abbé Arnaud d'Agnel et le Docteur d'Espiney, in-12, 608 pp.

Cet ouvrage adressé « aux parents et aux maîtres », contient une véritable petite *somme* de la pédagogie. Exposé clair, méthodique, c'est le livre que voudront lire tous les parents et tous les maîtres qu'inquiète l'avenir de leurs enfants.

## PARTIE DOCUMENTAIRE

---

### LE PARLEMENTARISME

---

#### Partis politiques canadiens

---

Extrait de "The Independence papers, No. I", mai 1925, publié par John S. Ewart, avocat, C. R. :

"What are the issues which divide the two principal political parties in Canada to-day? For what, with heavy expenditure of energy and money, are they fighting? Can anybody tell me? Were we to listen credulously (as some do) to electioneering oratory, we might be inclined to say that it is economy. But when we observe that each year the government brings before parliament long lists of proposed itemized expenditures, and that, while futilely objecting that the added-up total is monstrous, if indeed not criminal, the Opposition offers no, or very little objection to any of the items, we are reminded of Mark Twain's reference to the weather: "Everybody talks about it, but nobody does anything about it."

Or is the separating subject the tariff? Talk enough there too. But to what end? Only this: that Conservatives swear by protection and are afraid substantially to increase the rates, while Liberals swear at protection and are afraid substantially to reduce the duties. <sup>1</sup> The Tariff is a fine debating subject — in the House of Common or among the college striplings.

Probably I am not far wrong in saying that the only real division between the parties is the line between the Speaker's chair and the entrance door of the Chamber in which the party leaders scold one another. From one side: "All that you care for is to retain office"; and from the other: "All

<sup>1</sup> In *The Globe* (Toronto) of 4 April 1925 was the following: "Our view is that in Canada neither the free traders nor the extreme protectionists can have their way, and that the only solution is a tariff embodying a moderate degree of protection for native industry". There are High and Low Conservatives, as there are High and Low Anglicans. Every one of all classes ranks himself a reasonable and moderate — that is, not excessive.

that you care for is to get it". The spectacle is little creditable to democratic institutions. It is villainously expensive. But as it is traditionary and appears to afford entertainment to large numbers of party-men outside the arena, a non-party man might feel inclined to content himself with grumbling a little when paying his income-tax, were it not that the one great question which the orators ought to be discussing and settling, but to which they never refer, is pressing for solution.

That question is simply this: "Shall Canada participate in the next European war?"...

---

**PRÉCIS D'HISTOIRE DES LITTÉRATURES FRANÇAISE, CANADIENNE-FRANÇAISE, ÉTRANGÈRES ET ANCIENNES.** (Procure des Missions des Soeurs de Sainte-Anne, Lachine.)

Ce manuel de 478 pages en consacre 180 à la littérature canadienne-française. Et cela dit tout l'esprit de l'ouvrage et celui dont veut s'animer l'enseignement de nos couvents. C'est bien le précis le plus abondant et le plus complet que nous ayons encore de l'histoire de notre littérature. Et ce ne sont point des notes sèches. Un grand souffle patriotique anime ces pages. L'on n'y trouve à reprendre qu'une chose: l'auteur trop modeste, a trop souvent abrité son jugement derrière celui des critiques panachés. Quand il se risque à juger lui-même, il témoigne pourtant d'un goût si sûr.

**DEUX LIVRES A REPANDRE.**

C'est la *Vie populaire de Jésus*, par Fernand Laudet — et, mettant la distance voulue entre les deux sujets, — *Aimée Villard, fille de France*, par Charles Silvestre. L'oeuvre de Laudet n'a point les trucuences italiennes de la *Vie de Jésus* de Papini. L'auteur a laissé parler la simplicité sublime des évangiles. Mais qui ne voudrait lire et faire lire ce petit livre de 20 sous, fait exprès pour être mis en poche et qui est tout près d'atteindre son 50ème mille?

Notre ami Harry Bernard nous donnera, le mois prochain, une petite étude sur l'oeuvre du romancier catholique, Charles Silvestre. Disons seulement aujourd'hui que *Aimée Villard* est bien l'une des charmantes oeuvres parues en France en ces derniers mois. Publié d'abord dans les *Annales*, honoré du prix Revel, ce roman catholique a pu satisfaire même les délicats. Et l'on ne sait pas, avant de l'avoir lu, toute la saveur du régionalisme.